
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME XCIV • 2016

ACTES DU CONGRÈS
DE MONTFORT-SUR-MEU

Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES,
Jean-Claude MEURET, Christophe AMIOT

Le château de Montauban-de-Bretagne :
paysage, histoire, monument

MONTFORT ET SON PAYS - LA FORÊT EN BRETAGNE
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE

Le château de Montauban-de-Bretagne : paysage, histoire, monument

Montauban-de-Bretagne¹ se trouve à environ 20 kilomètres au nord-ouest de Rennes, non loin de la voie express allant de Rennes à Saint-Brieuc, au nord de la voie romaine qui oblique vers l'ouest pour traverser Montfort-sur-Meu (fig. 1, 2). De façon significative, le château de Montauban fut bâti à proximité de la vaste forêt de Montauban. Il se dresse près d'une ancienne carrière de pierre calcaire, dont on rapporte qu'elle fut utilisée dès l'époque romaine, sinon plus tôt. Selon une tradition locale, c'est à cette pierre blanchâtre, désignée en latin sous le nom de *montem albanum* (la colline blanche), que la ville de Montauban devrait son nom. La région environnante, que l'on pense avoir été densément peuplée depuis l'époque romaine au moins, se caractérise par ses terres riches, cultivées de façon intensive.

Étant donné sa taille et son importance, il n'est pas surprenant que Montauban ait fait l'objet de plusieurs publications, la plus ancienne étude sérieuse étant celle d'A. de La Borderie et L. de Villers². Elle fut suivie d'un article de X. de Bellevüe³, qui donna lieu à une réponse de La Borderie⁴. Bien qu'elle cherche à être complète, la monographie de Michel de Mauny est confuse et laisse beaucoup à désirer⁵. Plus récemment, É. Joret et M. Mauger ont publié un catalogue d'accompagnement à

1. Le nom officiel de la commune est devenu, pour la distinguer des quatre autres communes françaises portant le même nom, Montauban-de-Bretagne depuis le décret du 6 novembre 1995 (*Journal officiel*, 16 novembre 1995). Dans l'article, on utilise le nom d'usage.

2. LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban et ses premiers seigneurs », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXIV, 1895, p. 267-298, ici 284-285. Louis Guilhe la Combe de Villers (1865-1950) fut propriétaire du château de Montauban de 1902 à sa mort et maire de Montauban de 1909 à 1922.

3. BELLEVÜE, Xavier de, « Maison de Montauban : origine, seigneuries, généalogie », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVII, 1898, p. 129-177.

4. LA BORDERIE, Arthur de, « Origine de la seigneurie de Montauban et de ses seigneurs, réponse à M. de Bellevüe », *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, t. XXVII, 1898, p. 255-279.

5. MAUNY, Michel de, *Le château et les seigneurs de Montauban-de-Bretagne*, Le Mans, 1969.



Figure 1 – Situation du château de Montauban, au nord-ouest de la commune, à proximité d'une vaste forêt, servant de terrain de chasse, mais constituant aussi une réserve de bois et d'autres ressources (cartographie D. Shewan)



Figure 2 – Site du château de Montauban (cartographie D. Shewan d’après le plan cadastral de 1835, Arch. dép. Ille-et-Vilaine)

l'exposition *Montauban des origines à nos jours*, tenue en 1992. Très bien documenté, ce catalogue offre un résumé des plus utiles des richesses archéologiques et artistiques de la commune⁶. L'étude détaillée du site et des structures bâties menée en 1998 par J. Cucarull et B. Leprêtre, qui est la première à avoir mis en œuvre des méthodes modernes mais est encore largement inédite, fut suivie d'un article sur la Tour aux Anglais⁷. De brèves notices sur le château se trouvent aussi chez Banéat et dans le plus récent *Patrimoine des communes d'Ille-et-Vilaine*⁸. D'autres études et sources importantes sont citées dans les notes de bas de page du présent article.

Le paysage seigneurial du château de Montauban⁹

Si le château en tant qu'édifice architecturé constitue le siège éminent et ostentatoire du pouvoir seigneurial, il prend encore plus de sens lorsqu'on le replace dans son environnement et dans son paysage, tant bâti, que parcellaire, viaire, agraire et plus encore forestier. C'est en effet tout l'ensemble de ce paysage péri-castral qui constituait l'assise matérielle du château et du pouvoir seigneurial au Moyen Âge et encore sous l'Ancien Régime. Il en alimentait la vie quotidienne, le fonctionnement, les loisirs, le financement, la défense, tout en jalonnant le paysage de signes visibles du pouvoir supérieur.

Les sources que nous avons utilisées sont de trois ordres : en premier lieu les aveux, minis et déclarations du ^{xv}^e au ^{xvii}^e siècle¹⁰ conservés aux Archives départementales

-
6. JORET, Éric et MAUGER, Michel, *Montauban des origines à nos jours*. Catalogue d'exposition, mairie de Montauban 30 avril-23 mai 1992, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine et commune de Montauban, 1992, 15 p.
 7. CUCARULL, Jérôme, « La Tour des Anglais du château de Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) : archéologie d'une tour d'enceinte médiévale », *Les Dossiers du CERAA*, 28, 2000, p. 17-28. Nous sommes très reconnaissants à Jérôme Curarull qui a partagé son travail – ainsi que ses connaissances – avec nous et nous a consacré un peu de son temps pour venir sur le site et discuter des problèmes d'interprétation. Sa contribution à cet article est précieuse.
 8. BANÉAT, Paul, *Le département d'Ille-et-Vilaine. Histoire, archéologie, monuments*, 4 vol., Rennes, Larcher, 1927-1929, 3^e éd., revue par H. Queffelec, Paris, 1973, t. II, p. 419-423 ; *Le Patrimoine des communes d'Ille-et-Vilaine*, 2 vol., Paris, Édition Flohic, coll. « Le Patrimoine des Communes de France ». t. II, 2000, p. 959-960.
 9. Nous sommes reconnaissants à Jean-Claude Meuret pour cette contribution sur le paysage seigneurial du château et ses environs : il a ajouté une nouvelle dimension – bienvenue – à nos études des manoirs bretons (Gwyn Meirion-Jones et Michael Jones).
 10. Ces pièces (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2132) ont été entièrement dépouillées (années 1458, 1467, 1477, 1503, 1509, 1528 et 1575). Pour ce qui est de la déclaration de 1681, nous n'avons pas trouvé l'original aux Archives départementales de Loire-Atlantique et seulement utilisé la transcription partielle qu'en donne La Borderie (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 745), qui peut ne pas être exhaustive, LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », art. cit., p. 272-275.

de Loire-Atlantique, puis le cadastre napoléonien et son état de sections¹¹, et enfin les observations de terrain autour du château et dans la forêt¹². Elles ont permis de décrire et analyser dans un premier temps le paysage et les aménagements dépendant du château de Montauban ou représentatifs de la seigneurie. Dans un second temps, on s'est attaché à la forêt, élément majeur du paysage castral, afin de montrer qu'elle est une création anthropique qui ne se comprend que dans le cadre seigneurial.

Un paysage péri-castral généré et marqué par le pouvoir seigneurial

La mise en défense du château : un espace totalement artificiel

Le château commença-t-il par une motte ? L'ensemble du site castral se trouve dans une légère dépression que drainaient de petits ruisseaux coulant vers le sud, à une altitude voisine de ± 80 mètres. Une zone basse et proche de l'eau, deux critères qui se retrouvent dans la très grande majorité des manoirs à motte des XI^e et XII^e siècles. Un plan que publia, en 1895, L. de Villers (fig. 3) figure justement une motte à moins de 50 mètres à l'est du château (K')¹³. Aujourd'hui, il ne reste rien en cet endroit qui ressemble nettement à ce type de structure. En revanche, à 15-20 mètres au nord-ouest de son emplacement présumé sur le plan, au-dessus d'une « mare » d'apparence récente, se voit un tertre irrégulier, encore haut de 3-4 mètres, de plan non circulaire, mais arrondi vers le nord-est. Il pourrait s'agir des restes d'une motte que l'on aurait fortement entamée au XIX^e siècle pour créer la levée du chemin d'accès actuel au château. Ces observations n'autorisent cependant aucune certitude. D'ailleurs, ni le plan napoléonien, pourtant très précis quant aux détails du château, ni le plan du XVIII^e siècle, ne figurent de motte. De surcroît, aucun des aveux ou déclarations des XV^e au XVI^e siècle ne contient la mention d'une « motte ancienne ». Or, dans ce type d'acte à fonction juridique et nobiliaire, et de plus en plus au cours des XVI^e et XVII^e siècles, on ne manquait pas d'indiquer leur existence comme preuve d'ancienneté de noblesse. À cela, on pourrait toutefois opposer le fait que les détenteurs du château de Montauban étaient d'un rang suffisamment élevé pour n'avoir pas à fournir des preuves « archéologiques » de l'ancienneté de leur châtellenie. La prudence demeure de mise.

11. Le plan cadastral de 1835 est en ligne sur le site Internet des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Son état de sections, qui n'est pas consultable aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, car en cours de numérisation, a été entièrement dépouillé à la mairie de Montauban.

12. Nous remercions vivement M^{me} Almuth Ontrup, propriétaire, qui nous a aimablement reçus, et permis de procéder à des observations de terrain dans l'environnement du château, ainsi que le Centre de recherches archéologiques du pays de Rennes (CERAPAR), en la personne d'A. Corre, pour nous avoir fait part des résultats de ses prospections dans la forêt. De plus, M^{me} Ontrup nous a permis d'observer un plan de la forêt au XVIII^e siècle qu'elle a découvert et fait restaurer en 2011 par Sonia Ozanne, alors en formation de restauratrice du patrimoine aux Écoles de Condé.

13. LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », art. cit., p. 294-297.

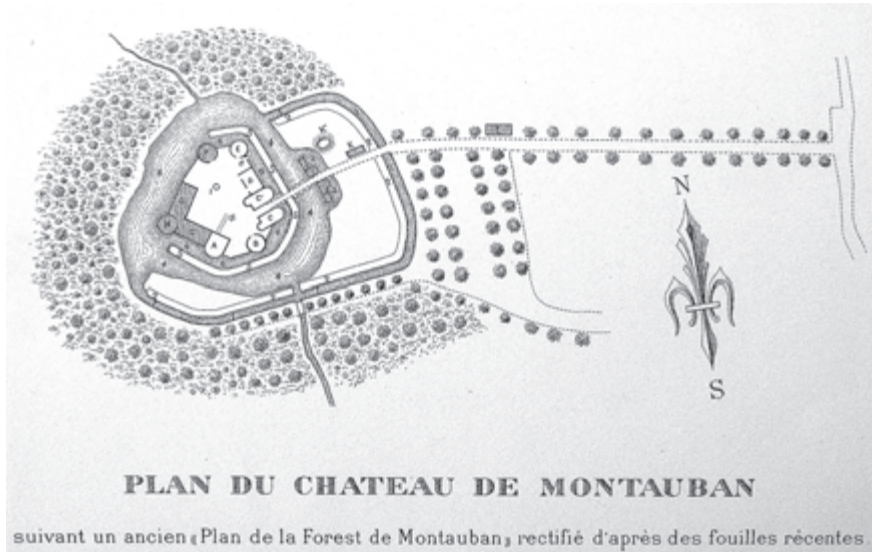


Figure 3 – Plan du château de Montauban (LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », *art. cit.*)

De puissants aménagements hydrauliques et terroyés

Pour ce qui est de l'assiette du château au sens de bâti, il semble qu'on ait choisi un site particulier consistant en un léger tertre formé par les rejets d'extraction d'une « très ancienne » carrière de calcaire coquillier¹⁴, contigu d'un plan d'eau de 0,83 hectare sur le plan de 1835, qui s'était formé dans la cavité (fig. 4, 5, 6). Deux des premières mentions de Montauban, datées de 1163-1180 et 1246, citent deux *Oliverius dominus de Monte Albano*¹⁵. On en a déduit que ce nom traduisait la couleur de l'amas de roches sur lequel fut érigé leur château. Quant au plan d'eau, dans les minus des XV^e et XVI^e siècles il est à chaque fois désigné comme « le lac dudict chasteau de Montauban ». À une époque que les sources écrites ne précisent pas mais qui se situe probablement fin XIV^e – début XV^e siècle, d'importants travaux furent effectués pour accroître l'étendue du plan d'eau et cerner entièrement le château. Le chantier majeur consista à créer un système chaussée-fossés-levée long d'environ 250 mètres, qui se voit toujours à 80 mètres, au sud de la haute-cour, au bas des parcelles B 484

14. *Id.*, *ibid.*

15. LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », *art. cit.*, p. 284-285 ; REYDELLET, Chantal, CHAUVIN-LECHAPTOIS, Monique et BACHELIER, Julien, *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2015, acte 7, p. 65.

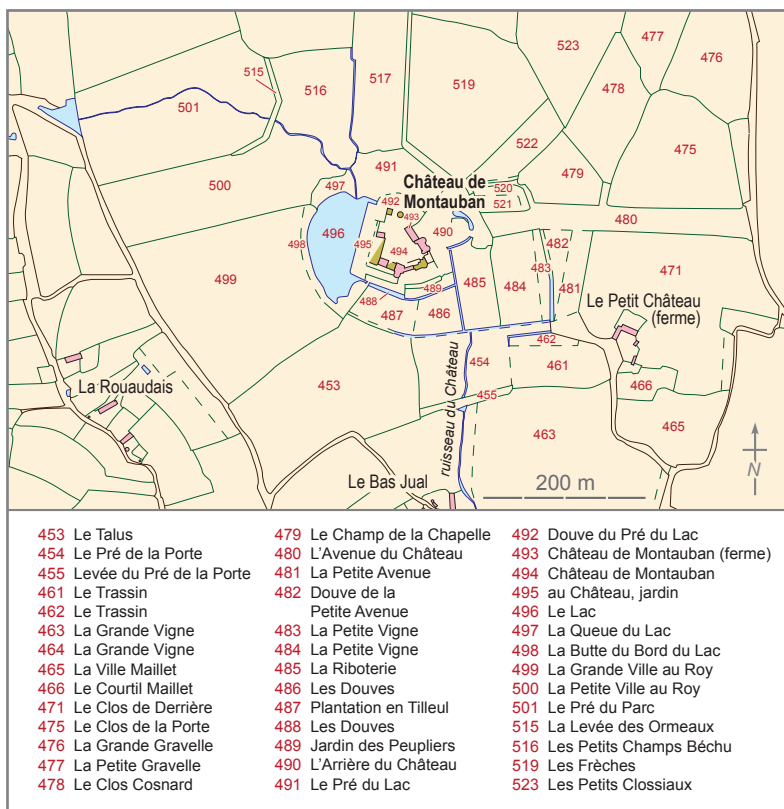


Figure 4 – Le parcellaire du château de Montauban et de ses abords sur le plan cadastral (B2) et l'état de sections de 1835. Les noms des parcelles ont été ajoutés (réal. J.-C. Meuret, d'après Archives dép. Ille-et-Vilaine et Arch. mun. Montauban-de-Bretagne)

à 487. Il comporte d'abord un imposant talus, large de 6 mètres et haut de 2,50 mètres, qui barre le thalweg ; doté d'une bonde maintenant disparue il servait à la fois de défense et de chaussée de retenue d'eau. Cet ouvrage se double au sud d'un fossé large de 4 mètres, puis d'une levée de terre plane et quasi horizontale, large de 5 à 7 mètres, bordée au sud d'un fossé à 2 mètres, en contrebas. Cette chaussée à peine figurée sur les plans, malgré son importance, explique pourquoi la parcelle 453 est nommée « le talus » en 1835, mais aussi dès 1467¹⁶. Ce qui confirme une fois de plus

16. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2132, 19 septembre 1467, « Item une piece de terre nommee le Taluz, joignant au lac dudict chasteau de Montauban, contenant cinq journeux de terre ou environ ». En 1835, elle s'étend sur 3 hectares 32 ares, soit environ 7 journaux.

1575 : Minu et aveu de la châtellenie de Montauban (AD44 B 2132)				1835 : Plan et état de sections du cadastre de Montauban (Mairie de Montauban)		
	Nom de la parcelle	Superficie en journaux	Equivalence en hectares et ares	Nom de la parcelle	Numéros	Superficie en hectares et ares
1	Le Chasteau	6 à 7 jx	3 à 3,5 ha	Ensemble des parcelles de l'enceinte castrale	483 à 498	5 ha 18 a
2	Les Jardrins	2 jx	1 ha			
3	Métairie, Jardrins et Vieilles Rabines	6 jx	3 ha	Le Clos de derrière	471	3 ha 72 a
4	Domaine de la Vigne	20 jx	10 ha	La Grande Vigne	460	0 ha 20 a
				La Grande Vigne	463	5 ha 59 a
				La Petite Vigne	483	0 ha 15 a
				La Petite Vigne	484	0 ha 69 a
5	Le Pré du Vivier	1 jl	0,5 ha	Le Pré de la Porte	454	1 ha 23 a
6	Le Taillix	6 jx	3 ha	Le Talus	453	3 ha 32 a
7	La Ville Auray	7 jx	3,5 ha	La Grande Ville au Ray	498	4 ha 28 a
				La Petite Ville au Ray	499	2 ha 66 a
8	La Houssaye	7 jx	3,5 ha	La Grande Houssais	512	4 ha 54 a
9	La Petite Houssaye	2 jx	1 ha	La Petite Houssais	513	1 ha 35 a
10	Le Parc	4 jx	2 ha	Le Parc	501	3 ha 61 a
11	La Chapelle	9 jx	4,5 ha	Le Clos de la Porte	475	2 ha 12 a
				Le Champ de la Chapelle	479	0 ha 71 a
12	Les Closeaux	5 jx	2,5 ha			
13	Les Grevelles	5 jx	2,5 ha	La Grande Gravelle	476	1 ha 65 a
				La Petite Gravelle	477	1 ha 53 a
14	Le Clos de la Porte	3 jx	1,5 ha	Le Clos de la Porte	475	2 ha 12 a

Figure 5 – Stabilité et continuité séculaire du parcellaire castral : comparaison des dénominations et des superficies entre 1575 et 1835 (réal. J.-C. Meuret)

À gauche, sont toutes les parcelles dans l'ordre de la déclaration de 1575, et à droite celles de 1835 qui leur correspondent. En regard du « Chasteau » et de ses « Jardrins » de 1575 ont été groupées et totalisées les parcelles incluses dans l'enceinte castrale visible sur le plan de 1835. Seuls les Closeaux de 1575 n'ont pu être mis en parallèle avec des parcelles de 1835. Pour 1, 5 et 10, les différences de superficies entre 1575 et 1835 tiennent au fait que le lac, les douves et les viviers semblent n'être pas comptés comme « terres » en 1575.

la stabilité de la microtoponymie depuis la fin du Moyen Âge, au moins à proximité des châteaux et manoirs, milieux conservateurs en ce domaine (fig. 5). L'ensemble de cet ouvrage permettait, en permanence ou non, d'envoyer au moins 2 hectares, qui, joints à l'étang de la carrière, triplaient la surface du plan d'eau et l'étendaient tout autour du château. Les douves des deux basses-cours protégeant l'accès au châtelet bénéficiaient elles aussi de cette mise en eau permanente.

Ces défenses au sud se prolongeaient à l'est par un imposant système de basses-cours successives fortement défendues. À l'est, il en demeure un très fort talus et son fossé, ceux de la première basse-cour, larges de 15 mètres, avec une amplitude verticale de 5 à 6 mètres, et que devaient compléter des palissades et des plesses, ainsi qu'une porte disparue. De la seconde basse-cour, il ne reste rien, mais L. de Villers la restitue sur son

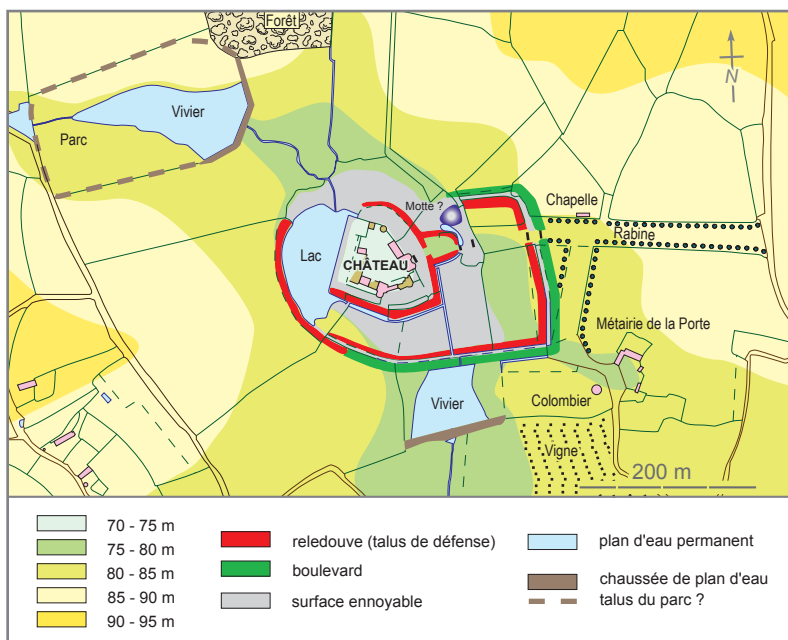


Figure 6 – Proposition de restitution du paysage péri-castral vers 1500 d'après les vestiges du XXI^e siècle, la topographie IGN, le plan du XVIII^e siècle, le cadastre de 1835, le plan de Villers de 1895, ainsi que des sources archivistiques (réal. J.-C. Meuret)

plan avec une forte douve en arc de cercle, que l'on voit effectivement sur le plan de 1835, et deux tours de pierre pour la garde du pont. Tous ces aménagements semblent en place dès avant 1477 car, depuis cette date, la superficie du château déclarée dans les minus demeure stable avec à cette date, ainsi qu'en 1509 et 1528, 6 journaux de terre, soit 3 hectares. Y sont inclus « le chasteau, basse-court, douves, relledouves et le lac ou derrière dudit chasteau¹⁷ ». Deux termes peuvent surprendre, d'abord le « lac », que La Borderie qualifiait justement de très hyperbolique¹⁸ par rapport à une surface en eau somme toute modeste, puis « relledouves » qu'on ne rencontre que rarement. Ce dernier mot ne figure pas dans les lexiques d'ancien français. Composé du verbe relever et de douve, il désigne un puissant talus constitué à partir du creusement de

17. *Ibid.*, B 2132, 19 septembre 1467, déclaration et minu de la seigneurie de Montauban, fol. 1.

18. LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », art. cit., p. 272, note 1.

la douve¹⁹. L'un et l'autre nous semblent transcrire à la fois la pompe et la puissance seigneuriale des Montauban, ainsi que leur familiarité avec les termes et les pratiques militaires du xv^e siècle. Dans la déclaration et minu de 1575, et ce sera encore le cas en 1681, la superficie occupée par le château passe à 6 ou 7 journaux. En même temps, le vocabulaire change lui aussi quelque peu car on décrit « le chasteau dudict Montauban, scitué en la paroisse dudict Montauban, donjon, lac, quatre dousves alentour, boulovars, chaignette, première, seconde et troiziesme court, pons levis, contenant en estendue environ de six à sept journalx de terre ». On pourrait conclure que c'est seulement entre 1528 et 1575, que ces défenses jusque là non citées auraient été ajoutées, comprenant de multiples douves et basses-cours et des aménagements en rapport avec l'artillerie, comme l'indique le terme boulevard. Le mot est connu dans l'ouest depuis le début du xv^e siècle et l'on sait qu'avant d'être réalisé en pierre, ce genre d'ouvrage avancé le fut souvent en terre et bois²⁰. Sans doute désigne-t-il l'ensemble des ouvrages avancés incluant le très fort talus-fossé toujours en place côté est, mais aussi les deux tours que L. de Villers place – mais sans donner de preuves – en J et 3, cernées par la douve semi-circulaire figurée sur le plan de 1835. Quoi qu'il en soit, il serait étonnant que des ouvrages aussi étendus n'aient été édifiés qu'au milieu du xvi^e siècle : la faible variation de la superficie déclarée pour le château avant et après 1575, 6 journaux avant et 6 à 7 après, soit 3 hectares à 3 hectares et demi²¹, ne va pas exactement dans ce sens²² ; d'autre part, on s'accorde pour placer ces aménagements un siècle plus tôt, dans le deuxième quart du xv^e siècle, lorsque le duc Jean V détenait

19. Ni La Curne de Sainte Palaye, ni Frédéric Godefroy (*Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du ix^e au xv^e siècle*, 10 vol., Paris, F. Vieweg, 1881-1899) ne le citent. Cependant, le premier donne pour le verbe relever la mention de « relever les vieux fossez », qui va dans le même sens, LA CURNE DE SAINTE PALAYE, Jean-Baptiste, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois ou glossaire de la langue française*, 10 vol. rééd. par Favre, Paris, H. Champion, 1875-1882, t. IX, p. 127. Dans un compte de la châtellenie de La Guerche établi pour le duc Jean IV, son détenteur, en 1387, nous avons aussi relevé ce terme rare de « reledouves ». Il désignait alors des défenses de terre établies autour de la ville lors de la guerre, sans doute en 1379-1380, alors que Du Guesclin tenait la place contre les partisans du duc : « plusours herbregemens et places qui, par la fortune des temps de guerres es temps passés ont esté foussaiez, mis en veilles douves et reledouves et chemins pres la ditte ville », Arch. dép. Loire-Atlantique, E 211/6, compte de la ville et châtellenie de La Guerche pour l'année 1385-1386, fol. 1 et 28.

20. SALAMAGNE, Alain, « Un exemple rare dans l'architecture défensive du xv^e siècle : le boulevard du château de Lassay », *La Mayenne, archéologie, histoire*, n° 16, 1993, p. 171-176.

21. On admet pour la Bretagne d'Ancien Régime que le journal contenait 80 cordes, EXPILLY, Jean-Joseph, abbé, *Dictionnaire géographique et historique des Gaules et de la France*, 6 tomes, Amsterdam, 1762-1770, t. v, p. 53. L'état de sections de Montauban de 1835 indique que l'arpent métrique (première dénomination de l'hectare) vaut 2 journaux 5 cordes. Il en résulte que le journal équivalait à 48,48 ares. Sée simplifie en le donnant pour 48 ares, SÉE, Henri, *La France économique et sociale au xviii^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1925, p. 16, sur le site hereditore. net). Cependant, il n'en était peut-être pas exactement de même aux xv^e et xvi^e siècles, entre autres à cause des variantes locales.

22. Ce chiffre de 3 hectares à 3 hectares et demi pour l'espace de « terre » occupé par le château n'est d'ailleurs pas sans poser problème, car mesuré aujourd'hui sur la vue satellitaire, l'ensemble des

ou contrôlait la seigneurie ; ajoutons surtout que bien avant, d'importants travaux de « garde et réparation » sont en cours aux « forteresses » de Montauban et Landal, dès 1392, sous Jean IV²³ ; enfin, la « destruction » du château intervenant en 1487, du fait de l'artillerie du roi Charles VIII²⁴, on comprendrait mal que de tels travaux de mise en défense aient été réalisés après l'annexion de la Bretagne.

Autour du château, un paysage jalonné de signes seigneuriaux

S'ils en constituent les éléments majeurs, ces ouvrages militaires n'étaient cependant pas les seuls à exprimer la suprématie seigneuriale dans le paysage péri-castral (fig. 6).

Il convient en premier lieu de s'arrêter au mot « rabines » du château au singulier ou au pluriel, qualifiées de « vieilles » en 1575. Terme spécifique à l'ouest de la France, la rabine, unique ou multiple, se trouve associée à tous les châteaux et manoirs, soit sous ce nom même, soit par ses synonymes tels « chevauchée », « avenue » ou « venue », « allée²⁵ ». Sans être nommée, elle figure sur le plan du XVIII^e siècle, bordée de grands arbres de chaque côté (fig. 7, 8). En 1835, elle porte le nom d'« Avenue » et apparaît comme un grand chemin large de 35 mètres et long de 350 mètres, ouvert en direction du châtelet et des ponts d'accès. Depuis le XIX^e siècle, l'ouverture de la route de Bédée à Saint-M'Hervon l'a coupée et amputée de 150 mètres, mais le reste demeure toujours en place, bordé d'une double rangée d'arbres de haute futaie. Ses fonctions étaient multiples : ouvrir aux yeux du seigneur mais aussi des sujets une perspective visuelle large et rectiligne, marquer l'appropriation du paysage agraire par une voie d'accès hors du commun par ses dimensions et son esthétique, mais aussi par le fait qu'elle était interdite aux roturiers et au bétail, enfin, accessoirement, constituer une réserve centenaire de grands fûts pour des travaux de charpente au château. Ce n'est pas le cas ici, mais son empreinte est souvent forte sur la trame générale du parcellaire agraire qui se met en place à la fin du Moyen Âge : les créations de talus et fossés s'orientent très souvent en fonction des axes de ces rabines, générant des parcellaires plus ou moins orthogonaux. Sur celle du château de Montauban, s'en greffait une seconde, plus

défenses occupe environ 7 hectares. Il semble qu'on entendait le mot *stricto sensu*, soit en excluant les surfaces en eau. Dans ce cas, les chiffres deviennent compatibles.

23. JONES, Michael, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, 3 vol., Paris-Bannalec, C. Klincksieck/Imprimerie régionale, 1980-2001, t. II, p. 524, n° 849 (1392) : concession d'un fouage de 10 sous au sire de Montauban et à sa mère.

24. LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », art. cit., p. 295 et 297.

25. La Curne et Godefroy associent seulement ce mot à « ravin, ravine », en parlant de bois poussés dans une ravine. Dans l'ouest, le terme nous apparaît quasiment toujours associé à l'allée ou avenue d'un manoir ou château.



Figure 7 – Proposition de restitution du paysage péri-castral vers 1500 d'après les vestiges du ^{xxi}e siècle, la topographie IGN, le plan du ^{xviii}e siècle, le cadastre de 1835, le plan de Villers de 1895, ainsi que des sources archivistiques (réal. J.-C. Meuret)

courte, nommée « la Petite Avenue » en 1835. Elle donnait accès à la métairie et le plan du ^{xviii}e siècle la montre bordée de chaque côté d'une double rangée d'arbres de haute futaie. L'observation de ces structures et de leur contexte fournit-elle des indices de phasage ? Les plans que nous proposons soulignent une certaine discordance d'orientation entre les défenses de terre du château et ces deux rabines : l'axe de la grande ne se dirige pas exactement en direction du châtelet du château, mais un peu plus vers le nord, vers la motte ; elle ne forme pas un angle droit avec le boulevard et celui-ci entame la petite (fig. 3, 6). Ces remarques plaident nettement pour leur antériorité par rapport aux ouvrages de défense terroyés et au château de pierre tel qu'on le voit aujourd'hui. Si le terme rachine n'apparaît dans les sources écrites qu'à la fin du ^{xv}e siècle, on peut penser, grâce à cet exemple, qu'il ne fait qu'entériner une réalité déjà présente bien avant. Relevons enfin que sur le plan du ^{xviii}e siècle (fig. 8), au sud du château, apparaît une autre belle allée dotée de trois rangées de grands arbres. Il s'agit du large boulevard sud, dont la fonction défensive originelle a été totalement abandonnée au profit de l'agrément et du matériau-bois.



Figure 8 – Extrait du plan de la forêt au XVIII^e siècle conservé au château de Montauban-de-Bretagne ; détail : château, raine, chapelle, métairie de la Porte et colombier (coll. privée, château de Montauban, cl. J.-C. Meuret)

C'est au bord de la grande raine, à 150 mètres du château, que se trouvait la chapelle, dite ruinée depuis bien longtemps en 1681. Cependant, le plan du XVIII^e siècle la représente et en 1835, même si elle a disparu, la parcelle B 479 nommée « le champ de la Chapelle » en gardait le souvenir. En 1575, il est fait état de la « chapelle à l'issue de la basse court avecques ses droictz et dismes et privillèges y accoustumez, en laquelle il y a chacune sepmaine trois messes célébrées ». On sait qu'elle fut en premier lieu dédiée à saint Jean puis au saint Sauveur. Comme pour nombre de châteaux et manoirs, sa position à l'écart du château surprend quelque peu, en contradiction avec l'idée générale de chapelles castrales ou manoriales totalement privatives. Cet éloignement relatif, et hors des défenses du château, pourrait parfois s'expliquer par une fondation plus ancienne

mais inconnue des sources. L'étude de nombreux autres cas semblables nous amène à penser que ce choix tenait plutôt à la volonté d'offrir un service religieux de proximité à la population rurale environnante. La preuve en est dans les registres paroissiaux des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles où l'on relève de très nombreux mariages qui s'y déroulent – mais ni baptêmes, ni sépultures, sacrements réservés à l'église-mère –, qui concouraient certainement à la cohésion sociale entre monde rural et seigneurial. Pour Montauban, c'était le cas au ^{xvii}^e siècle à La Ribaudière, à Saint-Maurice, La Morinière, La Lande-Josse, mais pas à celle du château. Elle était déjà abandonnée et son service transféré dans l'église paroissiale, comme l'indique la déclaration de 1681 : « une chapelle, à l'issue de la basse-court, avec ses droits de dixmes et privileges accoustumés, pour laquelle est deub par chacune sepmaine trois messes qui se disent en l'eglise paroissiale dudit Montauban, à cause que ladite chapelle est ruinée depuis longtemps²⁶ ». Pour les temps antérieurs, les trois messes hebdomadaires se donnaient dans la chapelle-même, ce qui constitue un fort indice de fréquentation régulière et extra-seigneuriale.

Autre signe architectural de la seigneurie, la plupart des châteaux possédaient un colombier ou fuie. Ici, c'est en 1575 qu'apparaît « le coulombier scitué près la mettairie dudict chasteau ». Absent du plan de 1835, il figure en revanche sur le plan du ^{xviii}^e siècle, grosse tour circulaire effectivement installée dans la cour de la métairie (fig. 8). On peut en déduire qu'il fut détruit pendant ou après la Révolution. Privilège absolu, sa tour visible de loin et, plus encore, les pigeons qu'il abritait dans ses boulins constituaient pour les paysans qui les voyaient picorer dans leurs champs une belle métaphore du droit de prélèvement du seigneur sur leurs récoltes.

Dans le même ordre de privilèges, on peut être surpris de ce que déclarations et minus ne contiennent aucune mention des « garennes à connils » des seigneurs de Montauban. Elles ne figurent que brièvement dans l'aveu du 8 février 1503 : « estangs, viviers et garrennes que je y ai et qui me appartiennent es parrouaesses de Saint Eloy de Montauban ». Lorsqu'on se penche ailleurs sur cet autre grand privilège, on observe que ces réserves à gibier, et surtout à lapins, étaient régulièrement réparties sur les terres de la seigneurie afin de jalonner celle-ci de leurs bosquets interdits à quiconque mais aussi pour optimiser la production de lapins, ces glaneurs de récoltes symboles du pouvoir. Il se peut qu'à Montauban, comme dans d'autres grandes châtelles, elles aient commencé à être afféagées depuis la fin du Moyen Âge à des seigneuries inférieures : en 1575, il en est mentionné une au Lou (fol. 8 v^o) et, surtout, l'état de sections du cadastre de 1835 conserve sept mentions de parcelles de terre ou de bois ainsi nommées, souvent aux environs d'un des manoirs vassaux de la seigneurie.

26. LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », art. cit., p. 272.

Il n'était point de château sans sa ou ses réserves à poissons, les viviers. Privilège seigneurial comme les garennes, « les estangs et viviers situez pres ledit chasteau » apparaissent dans l'aveu de 1458. Exempts de déclaration comme les garennes, il n'en est pas fait mention dans les minus, mais y apparaît régulièrement un « pré du Viviez » jouxtant « la Vigne », qui devait tirer son nom de sa proximité avec un vrai vivier. Or, sur le plan de 1835 et aujourd'hui encore sur le terrain, apparaît clairement en B 455 une chaussée nommée « la levée du pré de la Porte » barrant la vallée du ruisseau à 100 mètres, au sud du grand talus et levée. Elle retenait une étendue d'eau aujourd'hui asséchée nommée le « Pré de la Porte » en B 454, au contact de la parcelle B 463, toujours nommée la Grande Vigne.

Près du château se trouvaient la ou les métairies nobles. Le terme désigne à la fois les édifices et les terres exploitées par un métayer directement pour le seigneur qui en possédait la moitié du cheptel et en prélevait la moitié des productions. Au château de Montauban, aujourd'hui et déjà en 1835, elle se nomme « Le Petit Château ». Mais il s'agit là d'un de ces glissements toponymiques fréquents après la Révolution : en 1575, elle devait être dite « de la Porte » car à côté se trouvait une parcelle nommée « le clos de la Porte ». C'est ainsi qu'elle est nommée en 1681, comme sur le plan du XVIII^e siècle. Cette appellation se retrouve à l'identique près de nombre de châteaux et de manoirs. Chargée d'un double sens, elle rappelle d'abord que la métairie fournissait une part non négligeable de l'alimentation quotidienne des habitants du château, d'autant que selon l'aveu de 1503, celle de Montauban contenait 100 journaux, soit 50 hectares, superficie double de la moyenne habituelle ; d'autre part, grâce au fait qu'elle était reliée à la rabine principale, elle assurait aussi une fonction de surveillance et d'accueil au château. Ce double rôle se retrouve à l'identique dans les appellations synonymes usitées en Haute-Bretagne, de métairie « de La Barre » ou « du Domaine ». Le compte de 1575 indique que le domaine proche du château comptait deux autres métairies, à La Hyonnais et à La Ville-Nicolas, ce qui ne surprend pas pour une seigneurie de cette importance.

À Montauban, le paysage péri-castral était encore marqué par la présence d'une très grande parcelle de 11 journaux nommée « la Pièce de la Vigne » dès 1467. Une fois de plus le cadastre de 1835 en conserve le souvenir quasiment à l'identique, avec en B 463 la « Grande Vigne » d'une surface de 5 hectares 59 ares. Au xv^e et xvii^e siècles, était-elle encore réellement plantée de vigne ? Le fait n'est pas impossible car « le petit âge glaciaire » n'avait pas encore atteint son apogée et l'on cultivait encore la vigne un peu partout en Bretagne. L'étendue inhabituelle de ce vignoble, au moins à son origine, ne se comprend qu'au travers du statut du château et de ses détenteurs.

Dans l'orbite immédiate du château de Montauban se trouvait enfin une parcelle citée sans exception, dans tous les actes de 1467 à 1575, et invariablement estimée à « quatre journaux de terre ou environ ». Á partir de sa superficie de 2 hectares, de sa position à seulement 100 mètres du château et en appui sur l'étang, de sa mention dès

le milieu du xv^e siècle, et surtout son nom de « parc », nous concluons qu'il ne peut que s'agir d'un parc à gibier comme nous en avons trouvé un certain nombre en haute Bretagne, toujours à proximité des sièges de châtelaineries majeures ou des manoirs de chasse de celles-ci²⁷. Cet aménagement était destiné à stocker du grand gibier vivant, bêtes rousses ou noires, voire à y exhiber à portée de vue du seigneur et des invités des animaux d'ornement tels des daims. Limité par des talus-fossés de terre surmontés de « plesses et hayes » aux débuts du second Moyen Âge, il fut ensuite clos de murs et commença parfois, au moins à partir du xvi^e siècle à évoluer vers le parc de plaisance et d'ornement, avec parfois ménagerie, plantes rares, promenades, édifices de loisir comme le jeu de paume. Pour Montauban, cette « pièce de terre nommée le parc » figure dans tous les minus avec la même superficie de 4 journaux jusqu'en 1575 mais semble absente en 1681²⁸. Cette disparition, ainsi que l'absence de mur de pierre, nous paraît révéler son déclassement et sans doute même son abandon au profit d'une fonction de pâturage. Le cadastre napoléonien permet de la reconnaître sans erreur dans la parcelle B 501 nommée le « pré du Parc ». Cependant, se pose la question de sa superficie de 3 hectares 61 ares, soit plus de 7 journaux, qui ne répond pas aux 4 journaux des minus. L'observation du plan, mais aussi de la réalité de terrain, fournit les réponses. La parcelle présente en effet une limite est de forme inhabituelle pour un parcellaire simplement agraire ou pastoral. Il s'agit de B 515, une pièce étroite et allongée qui n'est autre qu'un fort bourrelet de terre, épaisse de près de 10 mètres à sa base, horizontale à son sommet, installée dans un thalweg et coupée en son milieu par le petit ruisseau, avec les traces de ses deux extrémités, aujourd'hui arasées, disposées en oblique. On aura reconnu la chaussée d'un petit étang, asséché comme tant d'autres depuis la Révolution, afin d'en récupérer la terre. Des deux extrémités disparues mais figurées sur le plan de 1835, on relève qu'elles portaient nettement en oblique, fait inhabituel et anormal pour un étang classique. Dès lors, nous pensons que cette chaussée se prolongeait par le talus de clôture d'un parc à gibier, affectant comme c'est très souvent le cas une forme plus ou moins ovoïde. Comme tous ses semblables, sans exception, il enserrait un espace de pâturage associé à un plan d'eau. Au vu de l'élévation actuelle de la chaussée en son centre, un peu plus de 2 mètres, et de la forme de la petite vallée, l'étang pouvait s'étendre sur environ 1 hectare et demi soit 3 journaux. La parcelle B 515 comptant en 1835 3 hectares 61 ares, soit 7 journaux, il reste effectivement « quatre journaux de terre » d'espace pour le gibier. En l'état actuel de la recherche de terrain sur ce sujet des parcs à gibier en Haute-Bretagne, ce développement peut surprendre un lecteur non averti. En réalité, il recouvre tous les critères que nous commençons à mettre en lumière pour ce type d'aménagement, y compris au fait qu'il dépend d'un château majeur : celui de Montauban fut tenu par

27. Voir dans cette livraison des *Mémoires*, l'article de Jean-Claude Meuret consacré à la chasse en haute Bretagne pendant le second Moyen Âge.

28. Pour ce qui est de cet acte de 1681, voir ci-dessus note 10.

des proches des ducs de Bretagne et des rois de France, strate sociale pour laquelle la chasse constituait une activité emblématique et quasi quotidienne. Louis de Villers interprète cette chaussée comme « une réserve d'eau située au bord de la forêt et qui servait, en cas de siège, à noyer les douves, fossés et marais²⁹ ». Cette lecture univoque ne peut plus être retenue ; elle relève d'une interprétation par trop militariste, comme ce fut trop souvent le cas aux ^{XIX}^e et ^{XX}^e siècles. De plus, un tel usage de ce plan d'eau séparé du château par une distance de plus de 100 mètres, aurait nécessité qu'il fût lui-même militairement défendu.

Pour conclure quant au parcellaire figuré autour du château en 1835, si l'on regarde non plus les détails, mais l'ensemble, il apparaît que celui-ci s'inscrit dans une forme plus ou moins ovoïde de 300 mètres de diamètre. Tout autour sont disposées de grandes parcelles, qui se resserrent et convergent vers le château-fort, soulignant la place centrale de celui-ci dans la seigneurie. L'image est d'autant plus forte que la comparaison entre 1575 et 1835 démontre une remarquable continuité de ce paysage (fig. 5).

Les marques du pouvoir dans la seigneurie

Comme tout pouvoir, celui du seigneur se rappelait sans cesse à la vue des sujets dans le plus grand nombre de lieux publics. Nous nous contenterons d'évoquer ici les signes les plus visibles qui jalonnaient un peu partout l'ensemble de la seigneurie, au-delà de la seule vue du château (fig. 6).

Dans la ville de Saint-Éloi

La seigneurie de Montauban n'a pas généré de ville castrale, c'est-à-dire accolée au château-même et généralement ceinte de murs à la fin du Moyen Âge. La paroisse de Saint-Éloi, car c'est le nom qu'elle porte très régulièrement dans les actes jusqu'au ^{XVI}^e siècle, remonte peut-être à une époque antérieure au château de Montauban dont elle a ensuite pris le nom. Pour autant, sa population n'a pas migré aux abords du château, comme ce fut si souvent le cas aux ^{XI}^e et ^{XII}^e siècles. Cela n'empêche que la ville en dépendait directement. Là comme ailleurs, l'expression la plus forte du pouvoir seigneurial s'exprimait sous la forme de la halle. Celle-ci existait peut-être dès la fin du ^{XII}^e siècle, car en 1246, Olivier, seigneur de Montauban, lorsqu'il règle un contentieux relatif au don en céréales que son aïeul Olivier de Montfort avait fait à l'abbaye Saint-Melaine de Rennes, précise que ce don se rendait dans son « *horreum*³⁰ ». Ce terme désignait à Rome d'immenses greniers

29. *Id.*, *ibid.*, p. 297.

30. REYDELLET, Chantal, CHAUVIN-LECHAPTOIS, Monique et BACHELIER, Julien, *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes...*, *op. cit.*, acte 7, p. 65 : « [...] *cum contencio verteretur inter [...] conventum Sancti Melani Redonensis [...], et me, Oliverium, dominum de Monte Albano [...], super sex quarteriis frumenti que debebant percipere annuatim in nativitate Domini in horreo meo [...] ex collacione domini Oliverii de Monte Forti, avi mei [...]* ».

ou magasins à provisions militaires ou non. Il n'est guère employé au Moyen Âge mais dans le contexte où il l'est ici, il peut aussi bien désigner une simple grange proche du château qu'une partie de la halle dans la ville, réservée au stockage des redevances en céréales. En 1575, citée comme l'édifice majeur de la seigneurie au cœur de la ville, la halle apparaît sous le nom de « cohue ». Là, se tenait le marché du mercredi, ainsi que des foires à la Saint-Martin, une autre nommée Foirette quinze jours plus tard et d'autres à la Saint-Michel. Mais le terme portait une charge beaucoup plus large car il signifiait « droit de huer, crier, faire savoir publiquement », soit deux privilèges majeurs du pouvoir, celui du droit de marché et celui du droit de justice. La déclaration de 1575 rappelle que l'exercice de la juridiction châtelaine et de celle des « Eaux, boys et forestz » se déroulait dans l'auditoire, salle de justice châtelaine accolée à la halle « audict lieu, au dict jour de mercredy par ses officiers ». Il s'agit là encore d'une constante pour les villes castrales. En 1835, la halle, reconstruite en 1808 par le maire Olivier Trouessard et devenue propriété de la commune, figure encore sur le plan napoléonien en C 765, avec une superficie au sol de 200 m²³¹. À l'extérieur, contre un pilier réservé à cet usage se faisaient certainement les affichages et criées officielles, tandis qu'à un autre de ses poteaux devait être attaché le carcan pour les condamnés à l'exposition publique, désigné dans l'acte de 1575 par les mots « sep et post à collier ». Il y est encore fait mention de « la forteresse de prinsons en ladict ville, appelé ledict lieu le Petit Chastellet ». En 1835, cet édifice, passé des mains du seigneur à la commune, existe toujours à deux pas de la halle, nommé « la prison » ; avec sa cour, il occupe 150 m² en C 862. Détenteur de la haute justice dite « justice patibulaire », le seigneur de Montauban faisait procéder aux pendaisons publiques en « un emplacement nommé la Pescherie » où se dressaient les fourches patibulaires « à quatre postz et deux estaiges ». Constructions chargées de sens, elles devaient être placées en un lieu à la fois bien visible et fréquenté afin de susciter la crainte de tous, spectateurs des exécutions aussi bien que passants. Pour cela, et comme souvent ailleurs, le macabre gibet avait été dressé à l'écart du bourg, vers l'est, sur une hauteur, à 350 mètres au sud-est de Villeneuve, et bien en vue depuis la route très fréquentée, dite en 1835 « grande route de Rennes à Brest ». Il devait se trouver sur une des quatre parcelles C 636, 637, 642 et 660 nommées « la Pêcherie » en 1835, là où aujourd'hui se trouve une rue de ce nom. Une fouille en ce lieu livrerait peut-être les fantômes des quatre poteaux du gibet. Enfin, la présence du seigneur se manifestait en permanence à l'église, autre lieu très fréquenté, car nul autre que lui ne pouvait y disposer d'un enfeu, ni faire figurer ses armoiries. Ces dernières étaient peintes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, pour être vues de tous, en hauteur,

31. Les halles seront reconstruites en 1862 sur l'emplacement de l'église paroissiale, reconstruite en 1849-1851. Ce bâtiment sera à son tour détruit en 1936. Abbé Maurice Bunouf, *Montauban-de-Bretagne*, Rennes, 1983, p. 135, 186-188.

sur une litre. De plus, le seigneur y disposait du droit de présentation du prêtre de sorte que si celui-ci parlait au nom du Seigneur céleste, il le faisait un peu aussi au nom du Seigneur terrestre.

Hors la ville

L'étendue de la seigneurie empêche que l'exhibition du pouvoir châtelain ne se fasse partout dans l'espace rural. Pour cette raison, on choisit de l'exprimer dans les lieux les plus fréquentés. Ce sont d'abord les chapelles, non pas celles fondées par des vassaux près de leurs manoirs, mais celles considérées comme anciennes, Lannelou, Saint-Maurice et Montreuil, les deux premières dites frairiennes à l'ouest, l'autre près de la forêt et du château, tenue par l'abbaye de Saint-Méen. Leur fréquentation tenait d'abord au pouvoir de l'Église sous la forme des services dominicaux et des jours de fête assurés par les chapelains, ainsi qu'aux nombreux mariages que l'on peut lire dans les registres paroissiaux. Néanmoins, les seigneurs de Montauban ne manquaient pas d'y manifester leur pouvoir de fondateurs au travers de leurs armoiries peintes, et de leur droit de présentation des chapelains.

Autres lieux très fréquentés, les moulins, ceux à eau de Chaillou, de La Maladrie et de Montreuil, et celui à vent de Lessart, doivent certes être lus comme des équipements techniques pour la mouture des céréales, le broyage du tan ou le foulage de la laine. Ils doivent surtout l'être comme des outils de pouvoir et de revenus. La déclaration de 1575 ne le dit pas, car le fait est implicite, mais comme partout, le seigneur de Montauban dispose d'un pouvoir banal nommé « destroit », lié à ses moulins, à savoir l'obligation pour ses sujets de venir y moudre en payant une taxe.

Il faudrait encore ajouter dans le paysage seigneurial la présence de nombreux officiers seigneuriaux : percepteurs de taxes diverses comme les « trespas » (droits de passage) de Saint-Éloi et du Pas-des-Charrettes, les coutumes lors des foires, les impôts spécifiques à certains fiefs ou traits comme celui de Tréguenol, une partie de certaines dîmes dues à l'évêque de Saint-Malo et au prieuré de Montreuil, ou encore des droits de corvées en travail ou en monnaie. D'autres assuraient au quotidien la justice de la seigneurie ainsi que celle des eaux, bois et forêts. Les actes ne le mentionnent pas ici, mais tous se reconnaissent à des détails vestimentaires ou symboliques dont la seule vue les identifiait instantanément au pouvoir seigneurial. À cela, s'ajoute la prééminence seigneuriale sur de nombreuses terres, fiefs, bailliages autres que celle du domaine proche, sur des terres roturières, mais aussi nobles. Nous en avons cartographié quinze dans la paroisse de Montauban, occasion de mettre en évidence à la fois leur répartition assez régulière sur le territoire seigneurial et leur lien fréquent avec les mentions de garennes (fig. 7). Châtellenie importante, Montauban détenait d'autres fiefs nobles en plusieurs autres paroisses contiguës, celles de Montauban, La Chapelle-du-Lou, Le Lou, Quédiillac, Landujan, Irodouër, Saint-M'Hervon, Boisgervilly, Saint-Uniac, Médréac. Que l'on fût noble ou roturier, ce réseau de demeures et manoirs rythmait le paysage en rappelant à tous l'emprise

de la châtelainie de Montauban. Comme on l'observe ailleurs en Bretagne, celle-ci prenait corps lors des aveux nobles rendus au seigneur par les vassaux, sous la forme du don d'objets hautement symboliques tels une paire de gants, d'éperons ou de clochettes à faucons, etc.

La forêt de Montauban

Pour un regard non averti s'en tenant aux clichés habituels, à l'instar des autres forêts que l'on qualifie souvent d'espaces « naturels », celle de Montauban pourrait paraître figée et intangible depuis des siècles, voire plus. Il n'en est rien (fig. 3, 6).

Comme presque toujours lorsqu'on procède à des investigations pédestres suivies, celle que nous avons faite à Montauban a aussi livré des indices d'une occupation antérieure incompatible avec l'idée d'un massif arboré compact et continu depuis toujours. Ainsi, deux enceintes à talus-fossé de terre, protégées de l'érosion et des arasements agraires par le couvert végétal ont pu être repérées. L'une forme un carré de 400 m² avec un talus-fossé de 0,50 mètre à 1,50 mètre d'amplitude verticale, l'autre plus petite, de 20 mètres sur 12 mètres avec des fossés-talus semblables à ceux de la précédente. En l'absence de fouille, leur attribution chronologique demeure risquée, mais on sait, grâce aux données des opérations archéologiques menées ailleurs, que beaucoup remontent à l'âge du Fer, un certain nombre à l'Antiquité et d'autres au Moyen Âge au sens large. Quoi qu'il en soit, ces structures fossilisées correspondent à des ouvrages humains aux fonctions d'habitat, d'artisanat, de stockage ou autres, antérieurs au développement des arbres, au moins dans leur environnement immédiat. De même, cinq amas de scories ont été observés en sous-bois. Il s'agit de rejets des bas-fourneaux que tenaient des équipes de « feuvres », produisant du fer par réduction directe dans des bas-fourneaux, à partir de minerai de surface et de charbon de bois. Ces « ferriers » se rencontrent le plus souvent en milieu forestier ou péri-forestier, car leur existence était intimement liée aux bois de taillis que nécessitait la fabrication du charbon. Celui-ci était produit en « meules », à feu couvert, et en forêt de Montauban, comme dans bien d'autres, il en subsiste de nombreux emplacements que l'on nomme charbonnières, mais ce n'en sont que les vestiges, des cercles d'une dizaine de mètres de diamètre, légèrement surélevés, constitués des ultimes restes du fraisil de charbon. L'environnement actuel des ferriers, à Montauban comme souvent ailleurs, consiste surtout en futaies, peuplements forcément différents de ceux du temps des bas-fourneaux. Quant à l'âge de ces scories, qui ici n'ont pas fait l'objet de fouille ni de datations ¹⁴C, elles peuvent remonter à des époques allant de l'âge du Fer à la fin du Moyen Âge, soit jusqu'à l'arrivée des hauts-fourneaux. Enfin, le Centre de recherches archéologiques du Pays de Rennes (CERAPAR) a aussi observé la présence d'un ancien chemin large de 5-7 mètres et bordé de talus, qui traversait la forêt du nord au sud. Son tracé plus ou moins courbe implique un état au moins antérieur au XVIII^e siècle, la grande époque d'aménagement rationnel des forêts, avec de grandes et larges « lignes » parfaitement droites et souvent perpendiculaires les unes aux autres. Ce chemin pourrait être un fragment de la voie antique ou protohistorique reconnue au sud de la forêt à la

Ville-ès-Marie où il se nommait « le Grand Chemin ». Ces observations ne concernent que les vestiges conservés en relief, mais on sait par les observations menées au sol ou d'avion en milieu ouvert que, pour bien des époques comme les temps gallo-romains ou ceux du haut Moyen Âge, les habitats abandonnés ne se signalent pas à la surface du sol et ne se voient qu'en fouille. La forêt actuelle en recèle certainement, semblables à ce qu'on a vu par exemple à la Ville-ès-Marie en 1988, dans le « Clos des Murailles » bien nommé, à l'occasion de labours : traces de pierres, de tuiles et de céramique d'un habitat gallo-romain ; des fouilles du XIX^e siècle menées au voisinage du château ont livré de la poterie et une monnaie gallo-romaine³²; les prospections récentes menées après labours autour de la chapelle Saint-Maurice ont permis d'identifier un important site gallo-romain grâce à la présence de *tegulae*, de céramique sigillée et commune, de verre³³. Enfin, les prospections aériennes des XX^e et XXI^e siècles ont révélé plusieurs enclos anciens comme à Launay-Julienne et Fontenigou³⁴. La mise en regard de toutes ces observations faites en milieu ouvert par rapport à celles du milieu arboré amène à conclure à de profonds changements du paysage au cours du I^{er} millénaire av. J.-C. et du I^{er} apr. J.-C. Il en ressort que le préjugé d'une forêt naturelle et immuable doit être totalement écarté au profit d'une vision beaucoup plus nuancée et évolutive. Cette forêt est une création du premier Moyen Âge issue d'une volonté humaine, mais dont le paysage et l'environnement ne cessa d'évoluer par la suite. Faut de sources locales pour le premier, ce sont les sources de la fin du Moyen Âge qui nous renseignent sur ses caractères et sur ses évolutions postérieures.

Un aveu rendu au duc de Bretagne par Jean de Montauban en 1458, évoque seulement « la forest dudit lieu de Montauban tant en grans boys que en menuz boys comme elle se poursuit », sans fournir aucune superficie et sans mention de fèvres. La distinction faite ici entre grands et menus bois figure encore, mais avec force détails, dans la déclaration et le minu faits par Louis de Rohan au roi en 1575 :

« la forest dudit Montauban qui consiste en boys de haulte fustaye à l'estendue de cinq cents journalx de terre ou environ, avecques environ dix huict centz journalx de taillis es deux boutz de la dicte haulte fustaye au bout vers la paroisse du Lou appelez La Harel, La Grande Laye de la Haye Morin sur Bouhal, La Sauldray sur la Ville Durant et Monstreul, et généralement tout le pourprins desdictz taillis audict lieu, avecques les taillis à l'autre bout de ladite Grande Forest sur la Guyguenaye, Le Pas Botté, Le Pas aux Charrettes Goulas, La Brosse appellée la Brosse de Guallou, avecques leurs lisières et chevauchées, droict de suite de boys desrobé et tout privilage qu'il appartient à forest réformée, à l'instar de celle dudit Sieur Roy » (fol. 3- 3 v^o).

32. Félix ROBIOU, « Notes sur quelques monnaies romaines trouvées à Montauban (Ille-et-Vilaine) », *Annales de Bretagne*, t. VI, novembre 1890, p. 36-43.

33. Mobilier archéologique exposé dans une vitrine, en la salle de réunion de la mairie de Montauban.

34. LEROUX, Gilles et PROVOST, Alain, *L'Ille-et-Vilaine, 35, Carte Archéologique de la Gaule*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres, 1990, p. 146.

Avec seulement environ 250 hectares, on doit souligner la modestie de la forêt encore en « haute futaie », et à l'opposé, la grande importance des taillis qui, avec environ 900 hectares, prolongent et dilatent largement les deux extrémités est et ouest du massif. L'acte précise que les taillis eux-mêmes sont inclus dans « la forest dudict Montauban ». Des sources des XII^e ou XIII^e siècles auraient employé le terme latin *foresta* dont il faut rappeler qu'il s'agit d'un terme juridique absent du latin ancien et forgé lors du haut Moyen Âge, pour désigner un espace arboré ou non, mis hors de l'usage commun, au profit d'un détenteur de pouvoir supérieur. Aux XV^e ou XVI^e siècles, comme c'est le cas ici, le terme s'est restreint au sens toujours actuel de massif arboré. Pour autant, son contenu juridique prévaut toujours pour désigner un espace réservé à l'usage exclusif du seigneur. L'importance des taillis qui cernent et prolongent la forêt proprement dite laisse deviner de nombreux essartages au cours des décennies ou des siècles précédents : l'actuel lieu de Lessart, terme synonyme de défrichement, proche du château, en témoigne, ainsi que les nombreuses « Hayes » et la « Brosse » citées dans l'acte de 1575. En ces siècles, les haies ne désignent pas seulement comme aujourd'hui des plantations arborées linéaires et étroites en bord de parcelles agraires, mais aussi des bois plus ou moins épais et plutôt allongés, assez souvent au voisinage de manoirs secondaires ; quant à la Brosse, elle implique un espace intermédiaire entre massif et surface cultivée, occupé par une végétation spontanée mêlant ronces, épines, arbustes, etc. soit l'équivalent de ce qu'à la même époque les aveux et minus nomment « terres gastes ou frostes ». Ce mitage d'un probable grand massif antérieur transparait encore dans l'énumération de trois « aultres buissons », « taillis » ou « brosses » disséminés plus ou moins loin de la lisière de l'actuelle forêt et qui sont alors afféagés. Ce mitage et ces afféagements témoignent d'une pression agraire sur les landes et espaces péri-forestiers que les seigneurs eux-mêmes n'ont pas pu maîtriser totalement. Le minu de 1575 enregistre le fait en décrivant tel :

« aultre buisson à présent ruyné par faulte de les avoir gardez anxienement, appellé le Buisson des Bois Tailliz des Aulnays » ou encore « aultre buisson de bois tailliz en la plu part ruiné par faulte de garde des forestiers et officiers audict lieu, ledict buisson appellé le Boys de Lescouet » (fol. 4).

Sans doute les besoins de bois de chauffage et aussi de taillis à charbon de bois pour les bas-fourneaux y ont-ils contribué. Les amas de scories repérés en au moins cinq sites dans l'actuel massif, d'une part non loin du château, d'autre part aux abords des « Ferrières », toponyme très probablement du second Moyen Âge, témoignent de cette métallurgie du fer et de la consommation de charbon de bois. On relève d'ailleurs un lieu-dit la « Ville-au-Feuvre »³⁵ sur le cadastre de 1835,

35. « Feuvre » ou « fèvre » signifie forgeron, fondeur. Dérivé du latin *faber*, il apparaît au second Moyen Âge dans l'ouest et le nord de la France, en même temps que « fabre » dans le Sud. L'un et l'autre trouvent leur équivalent breton dans « Le Goff » et tous ont directement engendré de nombreux

qui, comme « les Ferrières », date au moins une partie de la métallurgie du fer de Montauban d'après l'an mil. Le dépouillement de tous les noms de parcelles de l'état de sections de 1835, soit environ 7 000 occurrences, nous a permis de relever un grand nombre de microtoponymes liés au fer et directement hérités de cette période, disséminés sur l'ensemble de la commune hors de la forêt : la Ferrière, le clos Ferron, le clos Ferré, le clos Feuvre, le clos de La Forge, le pré de la Forge, la mare Ferrette, la Forgette.

Le minu de 1575 stipule enfin que le seigneur dispose du « droict et privilège de chasse et contraindre ses subiectz et aultres habitans de la forest de les fere assister ausdictes chasses pour tendre raiz, les charroyer, mener et ramener à son chasteau et fere huées lors qu'il luy vient à plaisir ». Cette mention, portant sur le droit essentiel qu'est la chasse seigneuriale, apparaît pour toutes les autres grandes forêts. Elle permet de comprendre que la forêt n'était pas seulement perçue comme un espace boisé peuplé de gibier et parcouru par le seul seigneur, mais comme un des lieux de démonstration du pouvoir seigneurial sous la forme du loisir majeur qu'était la chasse, à laquelle devaient participer les sujets. Elle doit être mise en relation avec l'existence du probable parc à gibier voisin du château.

La déclaration rendue au roi le 26 mars 1681 par Anne de Rohan, veuve de Louis de Rohan et dame de Montauban, permet des comparaisons avec le minu de 1575. Comme très souvent ailleurs, mais pas toujours, les modifications de superficie forestière sont faibles, la précision des chiffres tenant peut-être aux progrès du cordelage : la « Grande Forest » est donnée pour 421 journaux, soit un peu moins que les 500 de 1575, tandis que les taillis demeurent stables avec 1 800 journaux, soit 900 hectares. Ces taillis portent les mêmes noms. Les formulations sont très proches, y compris pour le privilège dont dispose toujours le seigneur de contraindre ses sujets à assister « aux chasses, pour tendre raiz, les charroyer et ramener au chasteau, et faire les huées lorsqu'il lui vient à plaisir ». Est-ce à partir du xviii^e siècle que se produisent les grandes transformations du paysage autour de la forêt et même du château, celles qui ont vu les taillis être massivement attaqués et transformés en pâturages et terres cultivées ? Une des meilleures manières de le savoir dans le détail, aurait été, entre autres, de dépouiller les milliers de minutes notariales de ce siècle et du suivant. Travail énorme qui ne pouvait être envisagé pour cette modeste contribution.

Nous nous contenterons d'observer l'état des lieux un siècle et demi plus tard, en 1835, au travers du plan napoléonien et de son état de sections. On y constate d'abord que la forêt compte 366 hectares, soit presque deux fois plus que les 421 journaux de

anthroponymes. Sur ce point précis et sur le fer en général dans l'Ouest au Moyen Âge : MEURET, Jean-Claude, « Le fer, le pouvoir et la forêt entre Anjou et Bretagne, du xi^e au xv^e siècle, *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXV, 2007, p. 101-185.

1681. Le fait peut tenir à l'adjonction de bois taillis préservés ou récupérés et conduits en futaie. Elle appartient alors aux forges de Paimpont. Sur ce même plan de 1835, elle apparaît sillonnée de chemins parfaitement rectilignes avec deux carrefours en étoile dans sa partie est, caractéristique alors commune à la plupart des forêts. Leur exploitation et leur voirie furent en effet presque partout rationalisées et géométrisées au cours du XVIII^e siècle. Sur la lisière nord, vers La Chapelle-du-Lou et Landujan, les cartographes ont cependant porté non seulement les limites des parcelles limitrophes, mais aussi les entrées de quatre chemins forestiers abandonnés. Ce détail rappelle qu'avant le réseau de chemins rectilignes qui la sillonne encore aujourd'hui, la forêt était traversée de part en part par de nombreux chemins, layons, ruelles et talus hérités des siècles antérieurs. L'examen du plan du XVIII^e siècle conservé au château de Montauban permet d'en compter seize, tous plus ou moins axés nord-sud, et en majorité très sinueux (fig. 9). Les portions de forêt ou coupes ainsi délimités sont désignées par des lettres majuscules en rouge allant au moins jusqu'à la lettre Q, soit dix-sept unités. Malheureusement, le plan est très abîmé et sa légende a disparu. On



Figure 9 – Extrait de la [Carte] de la forest de Mautauban [...] appartenant à son Altesse [séréniss] ime Monseigneur le Prince de G [ué] mené [...] Duc de Montbazon, Pair de France, Comte de Mautauban [...] marquées les pièces de terre rivraines qui règlent ses limites, leurs [...] cordes de pourtour ou cinq lieues un dixième [...], XVIII^e siècle ; gros plan sur une partie de la forêt (coll. privée : château de Montauban)

sait seulement par les restes de son titre qu'il était destiné à enregistrer avec précision tous les confronts en lisière, probablement pour mettre un terme à des empiétements, sans doute liés à la pression sur les taillis pour le charbon de bois et la mise en culture.

Pour réaliser la carte, on avait cordelé et figuré avec soin toutes les parcelles de terre limitrophes, et chacune d'elles portait un numéro, sans doute enregistré sur un rôle annexe. Aucune date n'est visible sur ce plan. Son aspect général laisse penser qu'il fut levé dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ce qui permet de situer la mise en place du réseau des lignes forestières entre cette époque et 1835.

À la différence des espaces agraires, villageois ou urbains, la forêt n'évolue qu'au pas des décennies et surtout des siècles. Néanmoins, et à l'opposé de l'idée reçue de massifs forestiers « naturels » et immuables, ce survol de l'histoire de celle de Montauban permet de conclure que, comme la plupart de ses semblables, elle a connu une création, des transformations et des évolutions incessantes avant tout liées à l'action de l'homme, sous l'autorité seigneuriale.

Les premiers seigneurs de Montauban

L'histoire des premiers seigneurs de Montauban est obscure et a été à l'origine de débats considérables depuis l'époque de La Borderie. « La seigneurie de Montauban, son château et ses premiers seigneurs », son étude, publiée en 1895 en collaboration avec Louis de Villers, fut largement acceptée par Guillotin de Courson, mais se vit attaquer par le comte de Bellevüe. La Borderie lui répondit, défendant son propre point de vue avec virulence et repoussant les suggestions de Xavier de Bellevüe dans une critique dévastatrice où il reprenait ses positions initiales en y ajoutant de nouveaux arguments. Son étude des premiers seigneurs de Montauban fut considérée comme définitive jusqu'en 1969, année où Michel de Mauny publia une monographie³⁶ qui, à son tour, fit naître d'autres débats³⁷. Quoi qu'il en soit,

36. LA BORDERIE, Arthur de, et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », art. cit. ; GUILLOTIN DE CORSON, Amédée, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, 3 vol., Rennes, Plihon et L. Hervé, 1897-1899 (réimp. Paris, 1999), t. II, p. 270-275 ; BELLEVÜE, Xavier de, « Maison de Montauban... », art. cit. ; LA BORDERIE, Arthur de, « Origine de la seigneurie de Montauban... », art. cit. ; MAUNY, Michel de, *Le château et les seigneurs de Montauban...*, *op. cit.*

37. BOUGRAUD, Fernand, *Montauban au XIII^e siècle*, notes manuscrites, 1995 ; *Id.*, *Une famille méconnue. Les Rohan, seigneurs de Montauban, 1180-1280*, notes manuscrites, 1998 (les notes de ce manuscrit ont été aimablement transmises à Michael Jones) ; TORCHET, Hervé, *Réformations des foyages de 1426. Diocèse ou évêché de Saint-Malo*, Paris, 2005, p. 154-155 ; la table généalogique la plus récemment publiée (MORVAN, Frédéric, *La chevalerie bretonne au temps de Bertrand du Guesclin (1341-1381)*, Vannes, Institut Culturel de Bretagne, 2014, p. 482, n° 32) fait remonter la famille des premiers seigneurs à Eudon, comte de Rennes, mais certains détails méritent d'être revus.

de nombreuses questions concernant l'origine exacte de la famille n'ont pas encore trouvé de réponse. Il n'est pas possible, dans un article essentiellement destiné à expliquer les caractéristiques archéologiques et architecturales du site, de régler ces problèmes de manière satisfaisante. L'histoire des occupants successifs du château méritera, dans l'avenir, une longue monographie détaillée. De l'histoire complexe de l'occupation seigneuriale de Montauban, nous ne retiendrons donc que quelques moments cruciaux et quelques personnalités significatives.

On s'accorde généralement à penser que les terres qui en vinrent à former la seigneurie de Montauban étaient, à l'origine, tenues par les seigneurs de Montfort. Une charte de 1152, relatant la fondation de l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort par Guillaume I^{er} de Montfort, montre que Montauban, alors appelé Saint-Éloi, faisait partie de la seigneurie de Gaël dont Guillaume fut aussi le possesseur³⁸. Il semble que, peu de temps après, Guillaume ait donné Montauban à Olivier, l'un de ses frères cadets. On rencontre cet Olivier, sous le nom d'Olivier de Montauban ou d'Olivier de Montfort, dans plusieurs chartes, jusqu'au début des années 1180³⁹. Après cette date, la succession pose problème⁴⁰. Lorsqu'elle devient à nouveau claire, au milieu du XIII^e siècle, la seigneurie est entre les mains d'un de ses petits-fils, Olivier II, qui s'intitule « *dominus de Monte Albano*⁴¹ ». Curieusement, les armes que portent ses successeurs ne sont pas celles des Montfort agrémentées, comme on pourrait s'y attendre dans le cas d'une branche cadette, mais celles des Rohan. C'est ce détail qui a, en particulier, divisé les chercheurs quant aux origines et à l'histoire de la famille. Il n'est pas surprenant que ce soit le Père Augustin du Paz qui, au début du XVII^e siècle, ait été le premier à commenter les similitudes entre les armes des Montauban et celles des Rohan. Il en concluait que les seigneurs de Montauban

38. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. I, col. 614, « *Dedi eis, in Senteleio, terram Orene de Curia [...] Dedit Amicia, uxor mea, in Senteleio, terram juxta burgum in vineis Gaufridi filii Bino et participum [et] in terra Bernerii unum quarterum frumenti [...]* ».

39. BOUGRAUD, Fernand, *Une famille méconnue...*, *op. cit.*, p. 3, citant MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Histoire généalogique de la maison de Rohan*, art. Montauban d'après Bibl. [maintenant Médiathèque] Nantes, ms. 1874 et BnF, ms. 22325 p. 421, une charte pour Saint-Jacques de Montfort, datée de 1165 environ, mentionnant *Dominus Oliverius de Monte Albano* ; *Id.*, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 634, *Olliverio de Montfort*, témoin d'une charte de Conan IV pour l'abbaye de Bégard, récemment datée de 1168 (EVANS, Claude, *L'abbaye cistercienne de Bégard des origines à 1476 : histoire et chartes*, Turnhout, Brepols, 2012, n° 9) ; MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 822, charte de Geoffroi de Montfort, 1180, attestée par Olivier [de Montauban], *patruo meo*.

40. TORCHET, Hervé, *Réformations des fougages...*, *op. cit.*, p. 154 offre un résumé récent d'une partie des données contradictoires.

41. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, 1742-1746, t. I, col. 929-930 (récemment réédité dans REYDELLET, Chantal, CHAUVIN-LECHAPTOIS, Monique et BACHELIER, Julien (éd.), *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes...*, *op. cit.* n° 7), 9 juin 1246, *Oliverius, dominus de Monte Albano [...] domini Oliverii de Monte Forti, avi mei [...] domine Gasceline matris mee [...]*.

étaient une branche cadette de la famille de Rohan⁴². C'est cette hypothèse que La Borderie entreprit de démolir, bien que ses arguments aient, à leur tour, réussi à diviser les généalogistes depuis cette date. Ceci est essentiellement dû au fait qu'existent certains documents montrant que, vers la fin du XII^e siècle, la famille de Rohan avait acquis certains intérêts à Montauban, les armes de la famille de Montauban étant indiscutablement dérivées de celles des Rohan.

Voici peu, après avoir soigneusement étudié les données documentaires et héraldiques, Fernand Bougraud a proposé une solution. En raison de troubles et de l'intervention d'Henri II Plantagenêt dans les affaires bretonnes, il est possible qu'Olivier I^{er} de Montauban ait été dépossédé de sa seigneurie pendant quelques années au profit d'un cousin d'Alain III, vicomte de Rohan (mort en 1205), un autre Alain de Rohan qui décéda vers 1190, laissant plusieurs fils⁴³. L'un de ces derniers, Jean, élevé par Alain III après la mort de son père, épousa par la suite Gasceline, fille d'Olivier I^{er} de Montauban, pensant peut-être mettre fin aux conflits concernant la succession de Montauban. Mais d'autres l'avaient aussi revendiqué, car Olivier I^{er} laissait au moins trois fils, dont l'un, Amaury, avait épousé une autre Rohan, Hermine, sœur de Jean. Il est possible que cette double union ait été conçue pour restaurer une certaine harmonie⁴⁴. Quoi qu'il en soit, Jean tint Montauban jusqu'à sa mort, vers 1230, son fils Olivier II lui succédant⁴⁵. Selon Bougraud, c'est au moment où Geoffroi I^{er}, vicomte de Rohan, adopta les armes bien connues de la famille – Rohan

42. Du PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, 1619, p. 537-538.

43. BOUGRAUD, Fernand, *Une famille méconnue...*, *op. cit.*, p. 3. Alain, cousin du vicomte, était fils de Jostho de Rohan, mentionné avec son père dans une charte pour le prieuré de Saint-Martin de Josselin en 1127 (Arch. dép. Morbihan, 5H2, « *testes Alanus, vicecomes, Jostho filius eius* »). Alain semble avoir épousé une fille cadette de Roland de Rieux « qui lui apporta quelques terres en Comblessac, Carentoir et la seigneurie de La Gacilly », certaines de ces terres passant par la suite aux mains de la famille Montauban. Ils eurent plusieurs fils et Alain mourut vers 1190.

44. Selon LA BORDERIE, Arthur de et VILLERS, Louis de, « Essais d'histoire féodale. La seigneurie de Montauban... », art. cit. et LA BORDERIE, Arthur de, « Origine de la seigneurie de Montauban... », art. cit., Olivier I^{er} de Montauban avait trois fils : Josselin, Raoul et Amaury, et une fille Gasceline, qui apparaissent dans divers documents jusqu'à 1215 environ, mais Raoul étant le seul à porter le nom « de Montauban », c'était le fils aîné d'Olivier I^{er} et son successeur, bien que, dans certains actes, son nom figure après ceux de ses frères. Il est certain que Raoul attesta une charte (1181 x 1201) de la duchesse Constance sous le nom de *Radulpho de Montalb'*, (MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 773-774 ; EVERARD, Judith, et JONES, Michael (éd.), *The Charters of Duchess Constance of Brittany and her family, 1171-1221*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999, C55), mais il ne semble pas avoir laissé d'héritiers directs. Vers 1200 existaient aussi bon nombre de contemporains de Raoul, qui se nommaient « de Montauban », mais n'étaient manifestement pas des « seigneurs de Montauban ». BOUGRAUD, Fernand, *Montauban...*, *op. cit.*, p. 4-5, sur les mariages.

45. En tant que *Johannes de Montauban*, il était présent à Nantes le 17 mai 1225, quand Pierre Mauclerc édicta sa charte pour la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier, MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 853-855 ; LÉMEILLAT, Marjolaine (éd.), *Actes de Pierre*

ancien, gueules, sept macles d'or –, soit vers 1220, que Jean de Rohan-Montauban reprit les mêmes armes, agrémentées d'un lambel d'argent, nouvelles armes qui demeurèrent celles de la famille de Montauban jusqu'à l'extinction de la ligne mâle dans les dernières années du xv^e siècle⁴⁶.

D'autres problèmes généalogiques trouvent une solution partielle lorsque l'on se rend compte qu'au milieu du xiii^e siècle existait une branche cadette de la famille de Montauban, certains de ses membres portant les mêmes noms que ceux utilisés par les descendants de Jean de Rohan-Montauban⁴⁷.

La descendance de la branche principale et le sort fluctuant qu'elle connut au cours des deux siècles suivants, période au cours de laquelle le château de Montauban tel qu'on le voit aujourd'hui prit sa forme définitive, deviennent ainsi plus clairs. C'est peut-être en raison des ancêtres qu'il avait chez les Rohan, ce qui, au début du xiii^e siècle, rehaussait le statut des Montauban et leur permettait de ne pas tenir compte de leur relative insignifiance en tant que branche cadette des Montfort et d'apparaître comme seigneurs châtelains de plein droit, qu'Olivier fit un beau mariage

de Dreux, duc de Bretagne (1213-1237), Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2013, n° 55.

46. BOUGRAUD, Fernand, *Montauban...*, *op. cit.*, p. 4 ; la plus ancienne impression conservée d'un sceau des Montauban portant une version des armes des Rohan semble être celle qui était autrefois attachée à la confirmation, en 1258, par Olivier de Montauban (il appartenait à une branche cadette descendant d'Amaury, fils d'Olivier I^{er}), d'un don fait par son grand-père Amaury à l'abbaye de Saint-Méen et d'un accord sur le paiement d'une rente annuelle de 10 livres du prieuré de Montreuil à son frère Guillaume (MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 819 d'après BnF, ms. fr. 22322, p. 498, où un dessin sommaire montre qu'elle présentait six macles et un lambel). Olivier III de Montauban utilisait un sceau montrant gueules dix macles d'or en pal brisé d'un lambel d'argent à trois pendans en chef (BnF, ms. Bourgogne 27, fol. 52 *sq.*), tandis qu'en 1314 le sceau d'Olivier IV montrait « un homme armé de toutes pièces, monté sur un cheval courant couvert de macles, la teste du cheval chargé d'une aigrette, ledit chevalier tenant en sa main droite une épée & de l'autre se couvrant de son Ecu armoyé de Montauban qui est 7 macles, 3, 3 & 1 sommé d'un lambel », MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 1250-1251 d'après les Titres de Montauban. Sur les sceaux postérieurs de Montauban, voir FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne. Images personnelles (vers 1350-1500)*. *Armoriaux, sceaux, tombeaux*, 2 vol., Lille, 2003, t. II, n° 2673-2689.
47. Il s'agissait de la branche descendant d'Amaury de Montauban (ci-dessus note 44), par son fils Philippe et son petit-fils Olivier, que l'on confond souvent avec son homonyme, Olivier II, seigneur de Montauban. La Borderie fait de Philippe le troisième seigneur de Montauban, succédant à son oncle Raoul, et le père d'Olivier II, mais ce que nous apprend la parentèle de ce dernier montre que cette hypothèse est erronée. En 1230, avec ses deux fils Olivier et Renaud, il participa à un échange avec l'abbaye de Saint-Méen (MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. I, col. 866 d'après BnF, ms. fr. 22322 p. 434) et en 1258 il confirmait encore une donation de son père, Amaury, au prieuré de Montreuil, Du PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, p. 537 ; BnF, ms. fr. 22322 p. 434.

en épousant Jeanne, fille cadette d'Eudes, comte du Porhoët, acquérant certains des domaines de ce dernier lorsqu'ils furent répartis, à sa mort, entre ses trois filles⁴⁸.

Olivier III (fils d'Olivier II et de Jeanne), seigneur de Montauban vers 1260-1287, fit lui aussi un beau mariage, mais se montra plus dépensier. Il aimait les tournois⁴⁹, ce qui explique peut-être pourquoi, à la fin de sa vie, il était considérablement endetté⁵⁰. Le mariage secret de son fils, Olivier IV, seigneur de Montauban vers 1287-1340, à Julienne de Tournemine nécessita un pardon rétrospectif du pape (1320)⁵¹. On peut cependant penser que sa possession de la seigneurie de Montfort pendant un

48. Olivier II était probablement à la croisade en 1239-1240, lorsque l'on s'accorda sur la première répartition de la succession Porhoët, mais, le 15 avril 1241, un nouvel accord eut pour résultat qu'Olivier et sa femme Jeanne obtinrent d'importants domaines au-delà de Montauban. Il y eut un nouveau partage en novembre 1248, confirmé en février 1249 par Jean I^{er}, MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 919-920, 933-935 ; LÉMEILLAT, Marjolaine (éd.), *Actes de Jean I^{er}, duc de Bretagne (1237-1286)*, Rennes, 2014, Presses universitaires de Rennes/ Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne n^{os} 21, 44).

49. Du PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, op. cit., p. 537 note sa présence à un tournoi à Compiègne vers 1275. En janvier 1276, il accepta de suivre l'Assise de rachat (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 126/3 ; LÉMEILLAT, Marjolaine (éd.), *Actes de Jean I^{er}...*, op. cit., n^o 155).

50. En 1285, Olivier dut faire appel, avec l'accord de sa femme Louise et de sa sœur Aliette, à Guillaume, seigneur de Lohéac, à qui il demanda de l'aider à régler ses dettes, MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1075-1078. Pour certains chercheurs, Louise serait une Lohéac, bien que Torchet l'appelle Louise de La Soraie (TORCHET, Hervé, *Réformations des fouages...*, op. cit., p. 154), tandis qu'Aliette était mariée à Karo de Bodegat (*Id., ibid.*, p. 88 et MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1278-1280). Lohéac prit possession des droits d'Olivier à Montauban, Guer et Carentoir pour dix ans, comme garantie de remboursement, et accepta, après avril 1286, de lui verser 70 livres par an pour ce que possédait Aliette (*Id., ibid.*, t. I, col. 1078-1080). Une dette de 140 livres due au duc par le seigneur de Montauban en 1303 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 211/1, peau 3) l'était peut-être depuis le rachat d'Olivier III.

51. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1295-1297, d'après l'original perdu, alors dans les Archives de Guéméné, publication par Alain, évêque de Saint-Malo, 22 décembre 1320 à l'abbaye de Saint-Méen, de la dispensation par Jean XXII, Avignon, 4 novembre 1320, pour le mariage d'Olivier et Julienne Tournemine, veuve de Raoul, seigneur de Montfort, apparentés entre les 3^e et 4^e degrés. Il est possible que leur mariage ait eu lieu dès 1301 (TORCHET, Hervé, *Réformations des fouages...*, op. cit., p. 155). Il avait certainement été conclu en septembre 1314, mois où Olivier accepta de donner à Julienne une rente de 60 ou 70 livres pour sa dot, de manière à ce que, si l'on y ajoutait ses terres héréditaires, cette dot se monte à 300 livres par an, promettant de donner de 230 à 240 livres de plus si l'on se rendait compte que ses terres ne valaient pas autant qu'on le pensait, et ce à effet immédiat (car il était possible qu'il continue ses campagnes dans les Flandres). Ces rentes devaient être liées à des terres dans les paroisses de Landujan, Irodouër, La Chapelle-du-Lou, Le Lou et « S. Meamon » (probablement Saint-Maugan), MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1250-1251.

temps contribua à restaurer la situation économique de la famille⁵², bien que, par la suite, souvent à la suite de litiges, Olivier IV ait dû régler des frais considérables⁵³.

Après son décès il y eut, coïncidant d'ailleurs avec l'éclatement de la guerre civile bretonne, une autre période de conflits dans la famille, car il laissait pour héritier un mineur⁵⁴, tandis que d'autres adultes de la famille paraissent avoir exploité la seigneurie, peut-être en particulier Jean, exécuté en 1343, et Alain de Montauban, qui mourut vers 1357⁵⁵.

-
52. Louis X (1314-1316) émit des lettres en faveur d'Olivier, seigneur de Montauban et de Montfort, dans un procès contre Jean III et Geoffroi de Montfort à un moment indéterminé de son court règne, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 240, fol. 10 v^o.
53. Le 16 octobre 1322, Jean III fut convoqué aux Grands Jours de Normandie pour répondre dans son procès contre Montauban (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 113, fol. 28 v^o-29), et l'on peut suivre plusieurs autres cas où Montauban fut impliqué entre 1323 et sa mort, vers 1340 (BOUTARIC, Edgard, *Actes du Parlement de Paris, première série, 1254-1328*, 2 vol., 1863-1867, Paris, H. Plon, 1863-1867, t. II, n^o 7104, 7956 ; FURGEOT, Henri (éd.), *Actes du Parlement de Paris. Deuxième série, 1328-1350*, 2 vol., Paris, Archives nationales, 1920-1960, t. I, n^o 107, 2654 et 3229 ; JONES, Michael (éd.), *Le premier Inventaire du Trésor des chartes des ducs de Bretagne (1395)*. Hervé Le Grant et les origines du Chronicon Briocense, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2007, n^o 93).
54. Olivier V est mentionné pour la première fois, alors qu'il était sous la responsabilité de son tuteur, Renaud de Montauban, quand sa mère, Julienne, se vit attribuer son douaire le 30 décembre 1340, après la mort d'Olivier IV (MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1407-1408). Il est possible qu'il soit né entre 1325 et 1330. Il est intéressant de noter que Julienne ne devait pas se charger de construire de nouveaux édifices à Montauban, bien qu'elle ait accepté de payer 20 livres « es edifices doudit chattel chacun an ».
55. Du Paz et plusieurs chercheurs plus récents, dont Guillotin de Corson, Mauny et Torchet, rapportent que Jean de Montauban, exécuté à Paris le 29 novembre 1343 pour avoir soutenu Jean de Montfort, accéda à la seigneurie après la mort d'Olivier IV, et que lui succéda son frère cadet Alain, auquel on a attribué deux impressions de sceau en tant que seigneur de Montauban en 1349-1350 (FABRE, Martine, *Héraldique médiévale bretonne...*, op. cit., t. II, n^o 2674 d'après Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 11 H 6 et 6 J 26). Mais Jean n'est jamais pleinement qualifié de seigneur de Montauban, mais simplement appelé « messires Jehan de Montauban ». Selon le chroniqueur anglais Robert d'Avesbury, un seigneur de Montauban et un certain Renaud de Montauban furent tous les deux tués à la bataille de Mauron en 1352 (THOMPSON, Edward Maunde (éd.), *Adæ Murimuth, Continuatio Chronicarum, Robertus de Avesbury, De Gestis Mirabilibus regis Edwardi tertii*, Londres, 1889, p. 416-417), mais les chercheurs contemporains les identifient de manière différente. MORVAN, Frédéric, *La chevalerie bretonne au temps de Bertrand du Guesclin...*, op. cit., p. 57-58, suivant LA BORDERIE, Arthur de, et POCQUET, Barthélemy, *Histoire de Bretagne*, 6 vol., Rennes, J. Plihon et L. Hommay, Rennes-Paris, 1896-1914, t. III, p. 532, par exemple, note que c'était Guillaume, fils de Renaud de Montauban, seigneur de Bois-de-la-Roche, qui avait été tué ; pour Bougraud, ce serait Alain. D'autres documents montrent toutefois qu'Alain ne mourut pas avant au moins 1357 (et peut-être même en 1359), date à laquelle il fut inhumé dans la chapelle de la famille de Montauban dans le couvent des Dominicains à Dinan, Du PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, op. cit., p. 540 ; COPY, Jean-Yves, *Art, Société et Politique au temps des Ducs de Bretagne. Les gisants haut-bretons*, Paris, aux Amateurs de livre, p. 61 n^o 29. La raison principale de toutes ces incertitudes est que d'ordinaire les chroniques et les sources administratives font référence au « seigneur de Montauban », sans donner son prénom.

Il est manifeste que, par la suite, Olivier V, fils d'Olivier IV, et de Jeanne Tournemine, s'investit dans sa seigneurie, même si l'on ignore qui l'avait administré au cours des années 1340⁵⁶. Il passa l'essentiel de son temps en campagnes, au service du roi ou du duc. Il participa ainsi à la bataille d'Auray (1364)⁵⁷, accompagna Du Guesclin en Espagne, combattit à la bataille de Montiel (1369), puis, de façon quasi continue – comme chevalier banneret en Languedoc⁵⁸ –, participa à la reconquête du Poitou et de la Bretagne ainsi qu'à la défense de la Normandie au cours des années 1370⁵⁹.

Ayant acquis une certaine expérience, il se fit plus tard homme d'État, aidant à négocier le retour de Jean IV d'Angleterre et à entreprendre plusieurs missions diplomatiques pour le duc, lorsque celui-ci eut retrouvé son duché, s'étant manifestement réconcilié avec la cause des Montforts⁶⁰. Grâce à un mariage à une héritière normande, Jeanne de Malesmains, parente éloignée de Du Guesclin, il avait acquis d'importants domaines dans le Cotentin⁶¹. On pourra juger de sa fortune et de son statut par sa capacité à promettre, en même temps que le seigneur de Montfort, 6 000 francs de la part de Jean IV, seigneur de Beaumanoir, à la cour de Rennes en 1382⁶².

56. F. Bougraud, communication personnelle, citant BnF, ms. fr. 22322 p. 433 (cf. TORCHET, Hervé, *Réformations des fouages...*, op. cit., p. 155 citant simplement ms. Blancs-Manteaux) note qu'en 1349 Olivier V était marié à Jeanne de Malesmains « qui lui apporte ses terres de Marigny, Queneville [...] dans le Cotentin ». Il est possible qu'il s'agisse du seigneur de Montauban, qui, le 9 juillet 1351, fut enrôlé au service du roi avec le vicomte de Rohan (MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1470), et, le 29 novembre 1352, accepta d'envoyer des ambassadeurs à Édouard III (*Id.*, *ibid.*, col. 1486-1487 ; JONES, Michael (éd.), 1996, *Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthievre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364), suivi des actes de Jeanne de Penthievre (1364-1384)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1996, n° 152). Dans une montre tenue à Dinan le 16 janvier 1357, il est appelé « Olivier, seigneur de Montauban ». Il montait un cheval gris à museau blanc et était accompagné de dix écuyers et de huit archers à cheval (dont un certain Renaud de Montauban) (MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1505-1506, recte 1504-1505 ; TORCHET, Hervé, *Réformations des fouages...*, op. cit. p. 155).

57. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. II, col. 324.

58. La première montre où il apparaît comme chevalier-banneret est celle de Thury en Normandie, le 22 septembre 1370, BnF, ms. Clairambault 195 n° 100-102.

59. On ne peut donner ici la totalité des détails. On verra MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. I, col. 1648, 1649, 1660 et t. II, col. 26, 77, 381, 385, 390.

60. *Id.*, *ibid.*, t. II, col. 214, 218, 228, 232, 348 ; JONES, *Recueil des actes de Jean IV...*, op. cit., t. I, n° 312, 315, 333, 334 pour son rôle politique et diplomatique.

61. Les documents qui apportent le plus d'information sur les terres, normandes et autres, de Jeanne sont les partages donnés par son fils Olivier VI à son frère cadet Amaury en 1385 (MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, op. cit., t. II, col. 489) et sa sœur Jeanne en 1388 (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 551-555) et un accord du 28 février 1387 entre Olivier et les exécuteurs testamentaires de sa mère (*Id.*, *ibid.*, t. II col. 530-533).

62. Arch. dép. Loire-Atlantique, E 238 fol. 46 ; JONES, Michael (éd.), 2007, *Le premier Inventaire...*, op. cit., n° 447.

Avant le 3 juillet 1385,⁶³ son fils Olivier VI lui succéda. Il avait, comme son père, mené une carrière militaire et il semble qu'il ait partagé avec lui la responsabilité de l'administration de Montauban, comme cela avait été le cas, quelques années auparavant, d'Alain de Montauban et d'Olivier V. Dès 1375, le futur Olivier VI est appelé « seigneur de Montauban et de Landal » grâce à son mariage à l'héritière Mahaut d'Aubigny, dame de Landal⁶⁴. Mais il ne put profiter de Montauban que pendant trois ou quatre ans après la mort de son père. Le conflit de grande ampleur qui naquit à propos des domaines de sa mère en Normandie, dans le Maine et en Anjou, révèle en partie l'impressionnante richesse de la famille à cette époque, Olivier étant accusé d'avoir emporté des biens valant plus de 8 000 livres, qu'il fut condamné à restituer⁶⁵. L'harmonie familiale fut, au bout du compte, restaurée. Olivier donna des biens variés à ses enfants mais disparut assez tôt⁶⁶, son fils Guillaume, probablement né bien avant 1370, lui succédant⁶⁷. Il allait tenir Montauban jusqu'en

63. Quand Olivier VI accorda son partage à son frère Amaury, MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 489.

64. Du PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...* *op. cit.*, p. 459 ; ANSELME de SAINTE-MARIE [Pierre de Guibours], le père, 1726-1734, *Histoire généalogique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne*, 3^e éd. par Honoré Caille de Fourny, 9 vol., Paris, t. IV, p. 769, avec pour date le 22 février 1375, mais peut-être ancien style, ainsi 1376 ; cf. BnF, ms. lat. 5476 p. 15 et 115, deux copies des lettres d'Olivier de Montauban, seigneur de Montauban et de Landal, confirmant des lettres de feu son beau-père Guillaume d'Aubigny, seigneur de Landal sur le guet que les hommes de l'abbaye de la Vieuville devraient faire au château de Landal, 12 janvier 1376. En tant que seigneur de Montauban et de Landal, il se vit accorder un ajournement dans le conflit qui l'opposait à l'évêque de Dol devant le Parlement de Bretagne à propos de l'hommage de Landal, 23 mai 1384, MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 465). Il est possible que son père ait disparu avant cet événement.

65. *Id.*, *ibid.*, t. II, col. 530-533.

66. Olivier VI étant toujours en vie le 29 mai 1388, *Id.*, *ibid.*, t. II, col. 551-552. Le receveur de Rennes, Alain du Boays, ne fit pas mention de son rachat avant le 21 mai 1389, car la personne qui s'occupait de cette affaire était Jean du Fou, receveur-général de Bretagne « gallou » (BnF, ms. fr. 11 531 p. 326) ; il est dommage que les autres détails n'aient pas été conservés.

67. On rapporte qu'il donna des terres en Normandie, dès 1385, à son frère cadet Robert, terres qui devaient être tenues en jouvengnerie selon la coutume de Normandie (Du PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, p. 541-543), date que Mauny, sans donner de référence, transforme en 20 août 1397 (MAUNY, Michel de, *Le château et les seigneurs de Montauban...*, *op. cit.*, p. 51). Le 26 septembre 1386, Guillaume parut à une montre à Tréguier afin de se joindre à l'expédition navale française vers l'Angleterre. Il était accompagné de deux chevaliers et de 46 écuyers (BnF, ms. fr. 32 510 f. 294^r, aussi cité par ANSELME de SAINTE-MARIE, *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, t. IV, p. 79, mais avec la date incorrecte de 1389). Le 18 janvier 1389, il siégeait au Conseil ducal (JONES, Michael (éd.), *Recueil des actes de Jean IV...*, *op. cit.*, t. II, n° 683) et présenta des lettres de féauté à Jean IV le 10 mars 1389, Arch. dép. Loire-Atlantique, E 143/20, avec sa signature autographe et un sceau montrant 7 macles avec un lambel de quatre points ; cf. MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves...*, *op. cit.*, t. II, col. 559 où ces lettres sont datées du 5 mars 1389. Le 19 avril 1389, il reçut la première d'une série d'importantes commissions ducales, étant chargé, avec le comte de Laval, de négocier avec Charles VI à propos de terres à Rethel et Nevers, JONES, Michael (éd.), *Recueil des actes de Jean IV...*, *op. cit.*, t. II, n° 700, d'après Arch. dép. Loire-Atlantique, E 108/22.

1432, et grâce à son service auprès de Jean IV et de Jean V et à deux bons mariages (d'abord à Marguerite de Lohéac, puis à Bonne Visconti, solennisé avant 1414), Guillaume en vint à jouer un rôle de premier plan, non seulement en Bretagne, mais aussi, pendant un certain temps, dans les affaires nationales en tant que chancelier d'Isabelle de Bavière, reine de France, et chambellan du dauphin⁶⁸. On peut en partie deviner l'étendue de sa richesse au fait qu'en 1421 il renonça à une somme de 16376 livres que lui devait Jean V⁶⁹. Une inscription, figurant sur le porche de Montauban et datée de 1430, mais aujourd'hui de lecture très difficile témoigne des restaurations qu'il apporta au château⁷⁰.

En 1432, son fils Jean succéda à Guillaume et ce fut le dernier Montauban mâle dans la branche aînée descendant d'Olivier I^{er}. Courtisan et proche confident de Jean V depuis sa jeunesse, Jean accueillit le duc à Montauban en mars 1440⁷¹, assista fréquemment au Conseil ducal et se constitua graduellement une réputation de soldat. Il était devenu maréchal de Bretagne en 1449⁷² et les dernières campagnes de la guerre de Cent Ans le virent servir la couronne en Normandie et en Gascogne⁷³. En 1456, il était de ceux qui conseillèrent au dauphin Louis de fuir la colère de son père en se réfugiant à la cour de Bourgogne et il l'accompagna aux Pays-Bas⁷⁴. Il fut généreusement remercié par Louis XI, trois jours seulement après l'accession au trône de celui-ci, le roi le nommant Amiral de France⁷⁵, ce poste faisant de lui, jusqu'à sa mort en mai 1466, l'un des conseillers militaires les plus écoutés du roi⁷⁶.

68. <http://archives.chez-alice.fr/montauban.htm> pour le contrat de mariage original, passé en la cour de Melun entre Bonne Visconti, cousine germaine d'Isabeau de Bavière, reine de France, et Guillaume, seigneur de Montauban, de Romilly, de Marigny et de Landal, chancelier de la reine, 22 août 1411, partiellement publié par MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuve...*, *op. cit.*, t. II, col. 854-858. Du PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, p. 460 pour la solennisation. MAUNY, Michel de, *Le château et les seigneurs de Montauban...*, *op. cit.*, p. 51-53 donne un résumé de sa carrière.

69. Arch. nat., K 60 n° 16.

70. Pour cette inscription voir aussi ci-dessous note 87.

71. BLANCHARD, René, *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, 5 vol., Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1889-1895, t. IV, n° 2408. Il siégeait au Conseil ducal depuis au moins le 21 mai 1433 (*Id.*, *ibid.*, n° 2080, et voir aussi n° 2283, 2357, 2370, 2499).

72. En tant que maréchal, il fut aussi de ceux qui menèrent l'attaque contre Saint-James de Beuvron en 1449, COURTEAULT, Henri, CELIER, Léonce et JULLIEN de POMMEROL, Marie-Henriette, 1979, *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles Le Bouvier dit le Héraut Berry*, Paris, C. Klincksieck, 1979, p. 298.

73. *Id.*, *ibid.*, p. 342, 356, 388, 390, 396.

74. *Id.*, *ibid.*, p. 403. Son aveu autographe à Pierre II pour la seigneurie de Montauban fut rédigé à « Brucelles en Brabant » le 10 mars 1457, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2132.

75. LA RONCIÈRE, Charles de, *Histoire de la marine française*, 3^e éd., 6 vol., Paris, Plon, 1909-1934, t. II, p. 322.

76. CONTAMINE, Philippe, *Guerre, état et société à la fin du Moyen Âge. Études sur les armées des rois de France 1337-1494*, Paris-La Haye, Mouton, 1972, p. 406, 408, et 415.

Il préservait en même temps ses intérêts bretons et fut aussi richement récompensé par François II pour divers services, dont la conduite des troupes bretonnes à la bataille de Castillon en 1453⁷⁷. Le chroniqueur Thomas Basin, qui relate avec mépris sa fuite à la bataille de Montlhéry (1465), le dit « sans foi, sans religion, sans justice mais assoiffé de richesses⁷⁸ », et il choisit, dans son testament, d'être inhumé devant le grand autel de Notre-Dame des Carmes à Dol⁷⁹.

Sa fille unique Marie, apporta successivement Montauban à son premier mari, Louis I^{er} de Rohan, seigneur de Guéméné (on relate qu'elle l'aurait empoisonné, après vingt ans de mariage), puis à son second époux Georges de La Trémoille, seigneur de Craon, auquel elle s'unit le 8 novembre 1464. En 1467, ils présentèrent un minu pour la seigneurie après la mort de Jean de Montauban, minu qui montre que la valeur annuelle du domaine ne dépassait guère 500 livres⁸⁰, mais Marie continua à se quereller avec son jeune mari et à prendre des amants, dont l'un fut exécuté à Tours. En 1471, après qu'une action judiciaire eut été lancée à son encontre, Georges obtint la permission de Louis XI de tenir Marie enfermée dans son château de Rochefort-sur-Loire, avec une maigre pension de 240 livres par an. Elle y demeura jusqu'à sa mort, en février 1476⁸¹.

Louis II, le fils qu'elle avait eu de Louis I^{er}, devint seigneur de Montauban, la seigneurie restant aux mains des Rohan-Guéméné jusqu'à la Révolution⁸². Dans

77. BnF, ms. fr. 8267 f^{os} 7-8, 8 décembre 1461, donation par François II d'un fouage de 11 sous 6 deniers pour ses services, y compris à la bataille de Castillon (17 juillet 1453), et le 30 décembre 1461 il fut payé 2400 livres pour sa pension de deux ans, avec un éloge sur ses services, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2, fol. 5 v^o.

78. Cité par LA RONCIÈRE, Charles de, *Histoire de la marine...*, op. cit., t. II, p. 322 (note 71 ci-dessus), cf. BASIN, Thomas, *Histoire de Louis XI*, éd. et trad. Charles SAMARAN, 3 vol., Paris, 1963-1972, t. I, p. 36-37 « *Erat enim sine fide, pietate et justicia, pecunias congerendi et cumulandi incredibili flagrans ardore* ».

79. DU PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, op. cit., p. 463 pour sa mort et son testament.

80. Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2132, 19 septembre 1467. Des 507 livres 8 sous 7 deniers de revenu connu pour l'année du rachat, un tiers devait être déduit pour le douaire d'Anne de Keranrais, veuve de l'amiral. Des chiffres légèrement différents se voient dans un autre exemple du minu, présenté à Olivier Baud, receveur de Rennes, montrant que 338 livres 9 sous 8 deniers un obole étaient dus au duc lorsque la part d'Anne aurait été versée (*ibid.*).

81. DU PAZ, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, op. cit., p. 464 pour le contrat de mariage avec Louis de Rohan, du 14 avril 1443 ; CONTAMINE, Philippe, « Un serviteur de Louis XI dans sa lutte contre Charles le Téméraire : Georges de La Trémoille, sire de Craon (vers 1437-1481) », *Annuaire-bulletin de la Société de l'histoire de France, Années 1976-1977*, Paris, 1978, p. 64-80, ici p. 68, pour un résumé récent de la vie domestique agitée de Marie.

82. MAUNY, Michel de, *Le château et les seigneurs de Montauban...*, op. cit., p. 56 pour leur généalogie. Montauban fut vendu comme bien national à Pierre Le Masson le 1^{er} septembre 1796 (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 Q 382), mais fut brièvement repris par son dernier propriétaire, Henri Louis Marie de Rohan-Guéméné, qui mourut à Prague en 1809. Pierre Le Masson, mort au château en 1849, le transmet à sa fille Sophie, morte au château en 1867. En 1869, la famille Le Masson vendit le château

le domaine qui est le nôtre, il est probable que l'évènement le plus notable de son temps comme seigneur (Louis II mourut en 1508) fut la destruction partielle de Montauban par les troupes françaises en 1487, les documents qui s'y trouvaient étant brûlés, en particulier ceux concernant la maisonnée et le domaine, documents qui nous auraient probablement permis d'en dire bien plus sur leur développement⁸³. En leur absence, c'est à l'archéologie et à l'étude architecturale du bâtiment médiéval que nous devons laisser la parole.

Les éléments du château, tours, salles et chambres

À Montauban apparaissent beaucoup des éléments caractéristiques des résidences et domaines nobles. Situé dans la partie nord-ouest du territoire communal, le château se trouve à proximité de la vaste forêt qui en dépend, servant de terrain de chasse mais aussi de lieu d'approvisionnement en bois de charpente et autres ressources (fig. 1). Certains des éléments de cet environnement ont déjà été décrits. Perché sur un affleurement rocheux, le château est entouré de terres moins élevées et traversées par un cours d'eau qui y dessinent un ensemble d'étangs et de fossés servant en partie à la défense des lieux mais permettant aussi de drainer ces terres basses, tout en constituant un cadre plaisant à l'œil. La plupart de ces éléments sont aujourd'hui envasés ou asséchés. Ils apportaient, comme on l'a noté, une contribution significative à la beauté du paysage, tout en rendant malcommode, sinon difficile, l'accès au château. Outre leur valeur esthétique – on appréciait beaucoup la campagne et la beauté au Moyen Âge –, ils avaient aussi une importante fonction économique, servant d'habitat à la faune sauvage et de viviers à poisson. Une allée d'honneur, venant du nord-est, était le principal chemin d'accès, menant au grand logis-porche.

Bien que les structures visibles aujourd'hui paraissent dater du XIII^e siècle, au plus tôt, on peut identifier certains traits qui renvoient probablement à l'existence d'éléments plus anciens. Le site lui-même pose un certain nombre de problèmes d'interprétation. On voit fréquemment des mottes situées dans des zones basses, où elles symbolisaient la noblesse et le pouvoir et n'étaient pas nécessairement destinées à offrir une résistance sérieuse. De la sorte, si l'identification de l'ancienne motte est exacte (voir *supra*), l'emplacement qui lui a été donné est étonnant, car il est

à Hyacinthe et Jean de Villers, qui le transmirent à Louis de Villers en 1902. Au décès de celui-ci (1950), le château passa à sa fille Odette de Villers (1904-1999), artiste peintre, qui le vendit, avec sa sœur, au colonel et M^{me} Helmut Ontrup en avril 1986.

83. Du Paz, le père Augustin, *Histoire généalogique...*, *op. cit.*, p. 538-539. Le revenu déclaré pour le rachat de Louis II de Rohan-Guéméné en tant que seigneur de Montauban, à sa mort en 1508, n'était que de 282 livres 11 sous 11 deniers, Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2132. Ceci témoigne-t-il, encore longtemps après, des dommages causés par les événements de 1487 ?

dominé par l’affleurement rocheux sur lequel se dresse aujourd’hui le château (et qui fut peut-être fortifié à une date ancienne), la motte risquant ainsi d’être attaquée à partir du point supérieur.

Tant le plan de Villers (fig. 3) que le plan récent, plus précis (fig. 10), montrent un plan grossièrement pentagonal, avec cinq tours d’angle, dont seule la Tour aux Anglais est conservée dans une forme encore reconnaissable, et cinq demi-tours faisant face au châtelet (ou logis-porche). On ignore la forme qu’avait l’enceinte à l’origine. Des tronçons importants du mur d’enceinte actuel sont plus récents, une bonne partie ayant été reconstruite au XIX^e siècle. C’est le cas de la chapelle actuelle que fit construire la propriétaire du château en 1860⁸⁴ et il n’est pas déraisonnable de supposer que le remodelage de la Tour du Renard ainsi que la structure qui la relie au châtelet relèvent aussi de cette opération de reconstruction (fig. 10).

Selon nous, l’entrée originelle de cet ensemble se trouvait dans l’axe du présent châtelet. Nous pensons aussi qu’une structure bien défendue fut très tôt bâtie à cet endroit et que l’appartement seigneurial sur le côté opposé (occidental) de la cour est parfaitement conforme aux normes habituelles. Il est formé de ce que nous appelons « bloc de chambres » et jouxte un autre bloc à deux niveaux, consistant en une salle basse et une salle haute : c’est ce que nous avons appelé le Logis 1 (fig. 10 à 15). Au-delà, vers le nord-ouest, se voient les restes d’une seconde structure résidentielle, que nous nommons Logis 2 (fig. 10, 16). Un troisième bloc résidentiel s’étend vers le nord à partir du châtelet et semble avoir, à l’origine, été rattaché à la tour des Anglais. Ce bloc, appelé Logis 3, présente des détails architecturaux propres au XV^e siècle, mais il se peut que ses origines soient beaucoup plus anciennes, car il est fréquent, et même normal, que l’on adosse de telles structures au mur d’enceinte des châteaux, comme c’est d’ailleurs ici le cas des Logis 1 et 2. La Tour aux Anglais est une tour cylindrique, qui a toutes les apparences d’avoir été construite anciennement et qui trouve très bien sa place dans le corpus des tours cylindriques du XIII^e siècle de Bretagne.

84. Livre de paroisse de Montauban, p. 74, 23 septembre 1860, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 5 V 189/5, cité par Abbé Maurice Bunouf, *Montauban...*, *op. cit.*, p. 200.

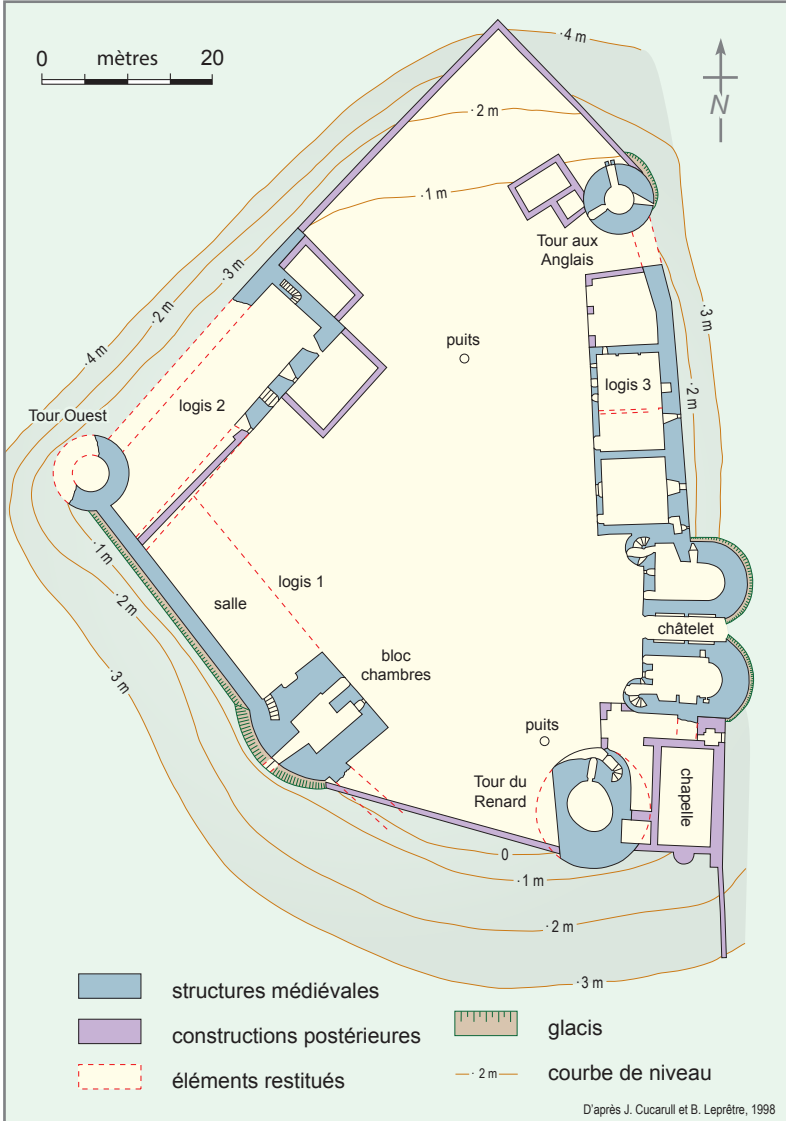


Figure 10 – Plan du château (dessin D. Shewan d’après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)

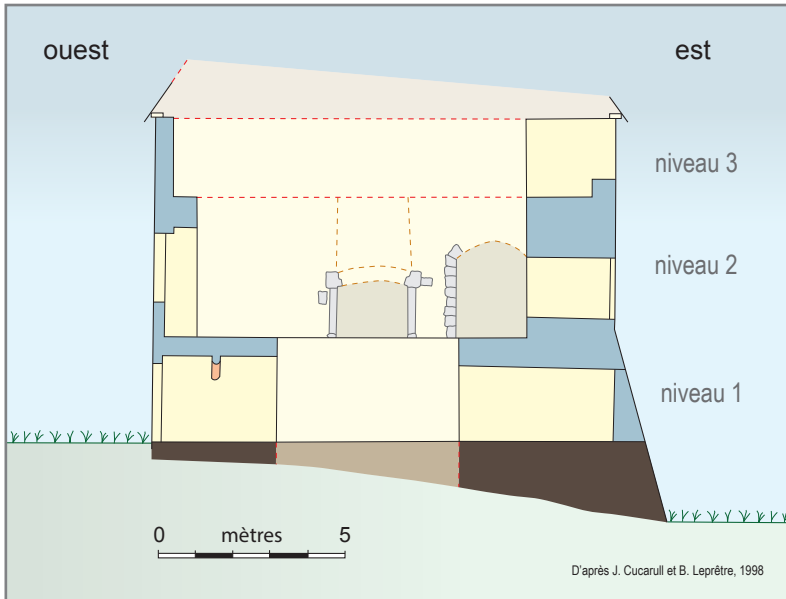


Figure 11 – Logis 1, le bloc de chambres, coupe verticale (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)

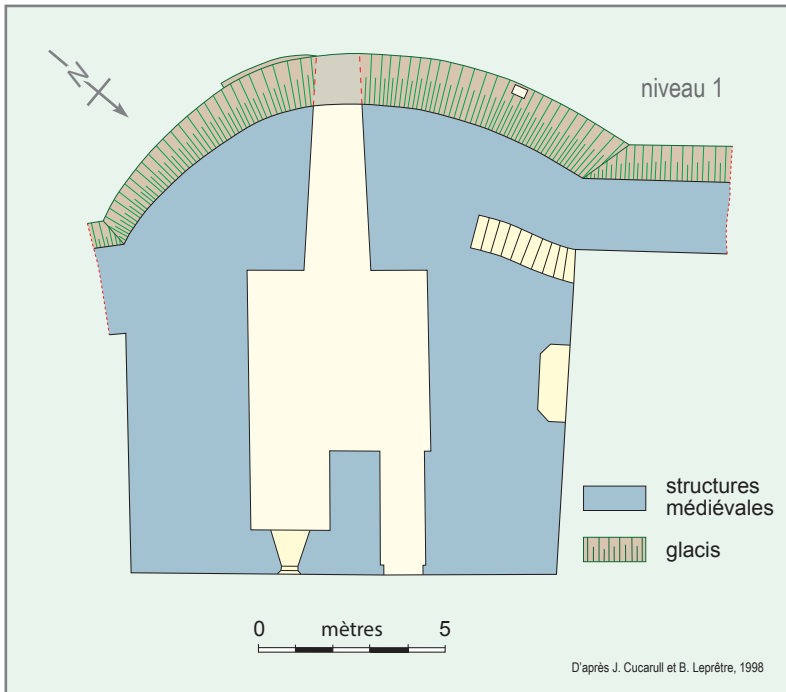


Figure 12 – Logis 1, le bloc de chambres, niveau 1 (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)

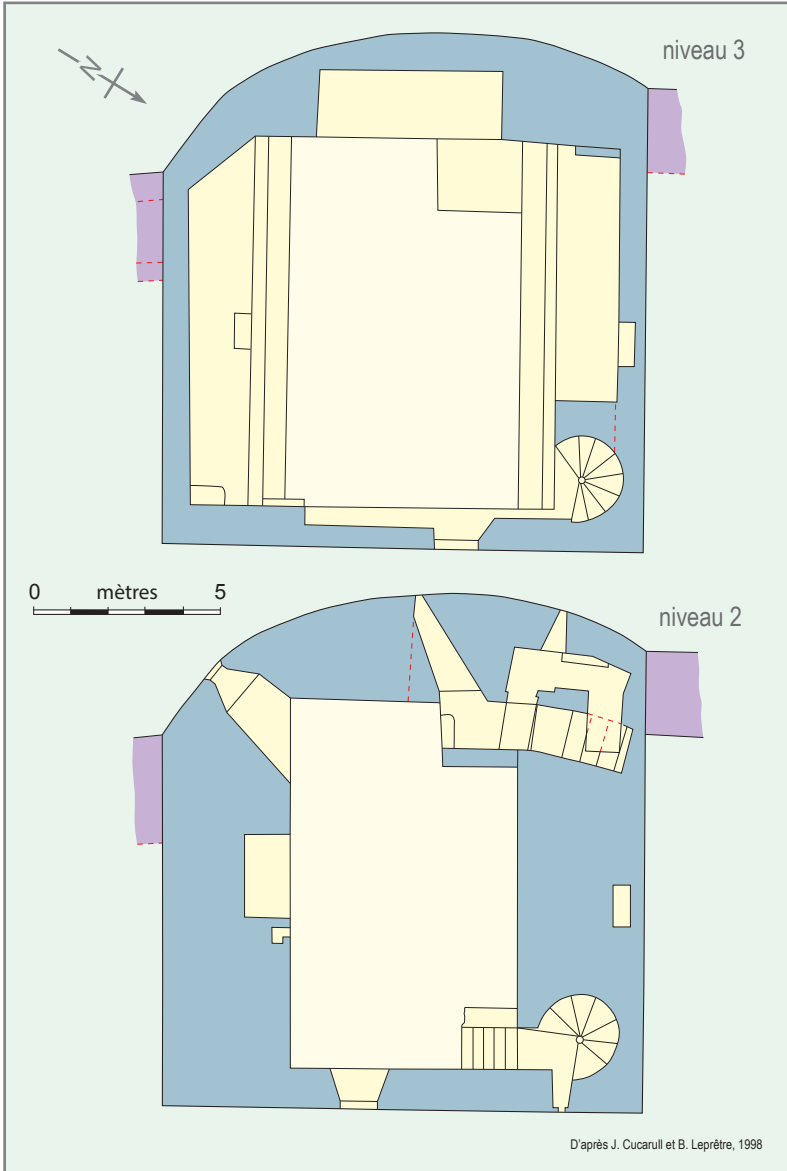


Figure 13 – Logis 1, le bloc de chambres, niveaux 2 et 3 (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)



Figure 14 – Logis 1, le bloc de chambres (cl. G. Meirion-Jones, 24 juin 2015)



Figure 15 – Logis 1, la grande cheminée de la salle basse (cl. G. Meirion-Jones, 24 juin 2015)



Figure 16 – Logis 2, la grande salle (cl. G. Meirion-Jones, 24 juin 2015)

Le Logis 1

Cette unité résidentielle, ancienne et indépendante du reste de l'ensemble, consiste en deux salles superposées et d'un bloc de chambres qui les jouxte. Cette disposition, décrite en détail dans d'autres publications, se rencontre communément à partir du XII^e siècle au moins. Elle offrait au seigneur un appartement privé, et à proximité une ou deux salles communes⁸⁵. La coupe (fig. 11) montre trois niveaux, la chambre principale se situant au deuxième niveau. Il semble bien que le premier niveau ait été destiné à servir de réserve, et il n'existe pas de communication interne entre ce niveau et le niveau 2 (fig. 12, 13). La chambre est pourvue d'un accès à la salle basse contiguë et est, à son tour, reliée à la pièce supérieure par un escalier à vis en pierre. Une cheminée est aménagée dans le mur sud, et ce qui semble être une latrine s'ouvre dans l'angle sud. L'accès principal au deuxième niveau se faisait par l'extérieur, par ce qui était sans doute un escalier de bois fixé au mur,

85. BLAIR, J., « Hall and chamber : English domestic planning 1000-1250 », dans Gwyn MEIRION-JONES et Michael JONES (éd.), *Manorial Domestic Buildings in England and Northern France. Proceedings of the colloquium held on 24 November 1990*, Londres, Society of Antiquaries, Occasional Series, Number 15, 1993, p. 1-21. MEIRION-JONES, Gwyn, JONES, Michael, GUIBAL, Frédéric, « La résidence noble en Bretagne, XI^e-XVI^e siècles : salles, chambres et tours », dans MEIRION-JONES, Gwyn (dir.), *La Demeure Seigneuriale dans l'Espace Plantagenêt : salles, chambres et tours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 133-178.

menant à la porte de cette pièce. On peut donner une explication plausible aux marques verticales apparaissant dans la maçonnerie en postulant l'existence d'un escalier à deux volées, avec un palier intermédiaire muni d'un simple pont-levis, permettant d'interdire l'accès aux pièces supérieures en cas de danger. Il est certain que cette structure de bois se prolongeait vers le sommet du bâtiment, donnant aussi accès à la chambre supérieure, non chauffée (fig. 14). Comme nous le suggérons aussi pour le châtelet et la Tour aux Anglais, il est possible que ce niveau supérieur ait porté une superstructure en bois. Dans le mur extérieur, courbé, ne s'ouvre qu'une seule archère. Rien, dans tout ceci, ne permettait d'assurer un tir de flanquement afin de couvrir la courtine en cas d'attaque. Il fallait, pour ce faire, qu'existât une structure en saillie, au dernier niveau. Du côté cour, les deux portes donnent aujourd'hui sur le vide, mais leur sommet est en forme d'arc surbaissé, trait caractéristique du XIII^e siècle.

Dans la grande salle adjacente, la cheminée présentent des vestiges d'un aspect peu commun. Son linteau a disparu, entraînant un affaissement de la mouluration qui le dominait. L'aspect du fond de foyer, des chapiteaux un peu grossiers dominant une colonnette unique reposant sur une base baguée, et des deux niches à tablette saillant moulurée, suggèrent une datation de la première moitié du XIV^e siècle. Au-dessus du linteau, les corbeaux du mur de refend donnent à penser que la salle haute était pourvue d'un plancher supérieur, mais tous les indices qui auraient pu prouver l'existence d'une cheminée à ce niveau supérieur ont disparu lorsque les murs furent rabaisés (fig. 15).

Ce bloc de chambres est donc une structure massive, conçue pour protéger ses occupants, mais ne leur offrant qu'un confort des plus sommaires. La grande salle voisine était néanmoins destinée à affirmer le statut du châtelain. Nous avons donc ici une unité résidentielle qui semble remonter à une période antérieure aux guerres de Succession.

Le Logis 2

De ce qui était autrefois un grand bloc ne subsiste qu'un fragment, donnant envie d'en connaître plus. Il est évident que le niveau inférieur était destiné à entreposer des denrées diverses, offrant, par exemple, un cellier d'une taille considérable (fig. 16). Au niveau supérieur, cependant, la grande fenêtre, avec ses coussièges et sa voûte en arc surbaissé, pourrait être, elle aussi du XIII^e siècle, ou du début du siècle suivant. Étant donné la maigreur des données le concernant, nous pensons que ce bloc fut ajouté assez tôt à l'existant, peut-être peu de temps après que les structures anciennes eurent été achevées, afin de compléter le peu que le Logis 1 avait à offrir comme logement.

La Tour aux Anglais

Cette tour pourrait avoir fait partie, elle aussi, des plus anciennes structures de pierre encore en élévation à Montauban. Elle avait pour fonction de garder l'approche de ce qui était alors l'entrée du château et offrait aussi la possibilité d'un tir de flanquement des deux côtés de la façade du château. La tour aux Anglais a fait

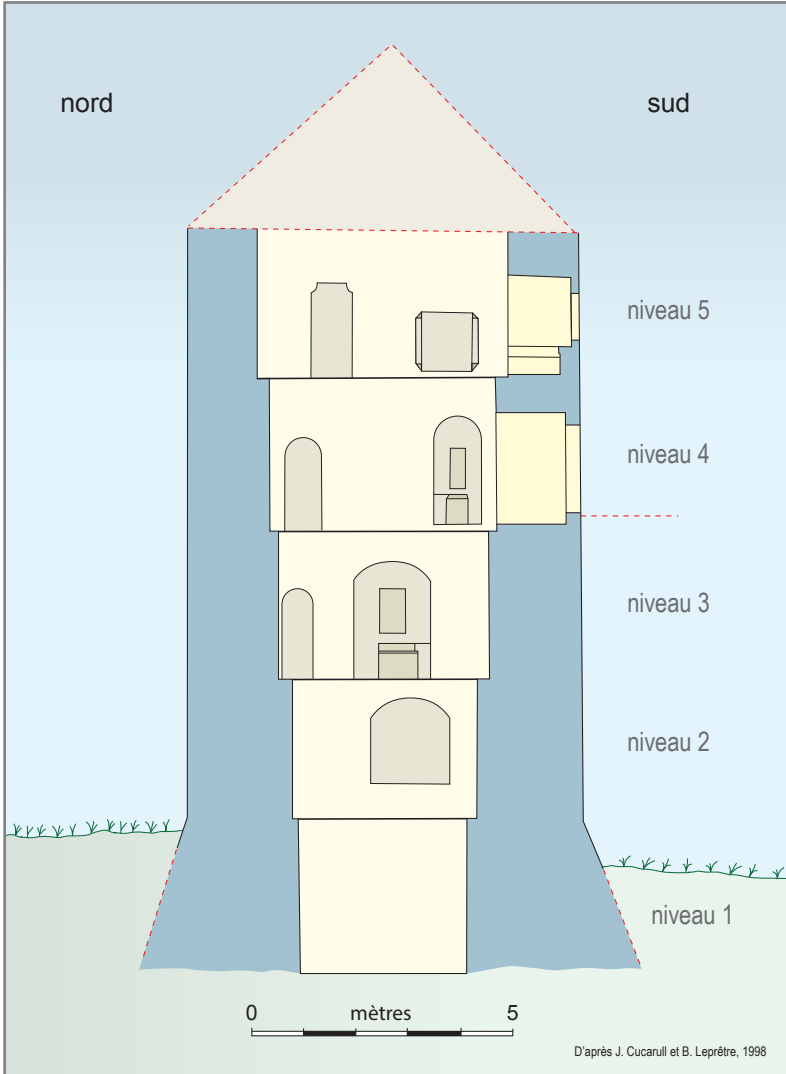


Figure 17 – La Tour aux Anglais, coupe verticale (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)

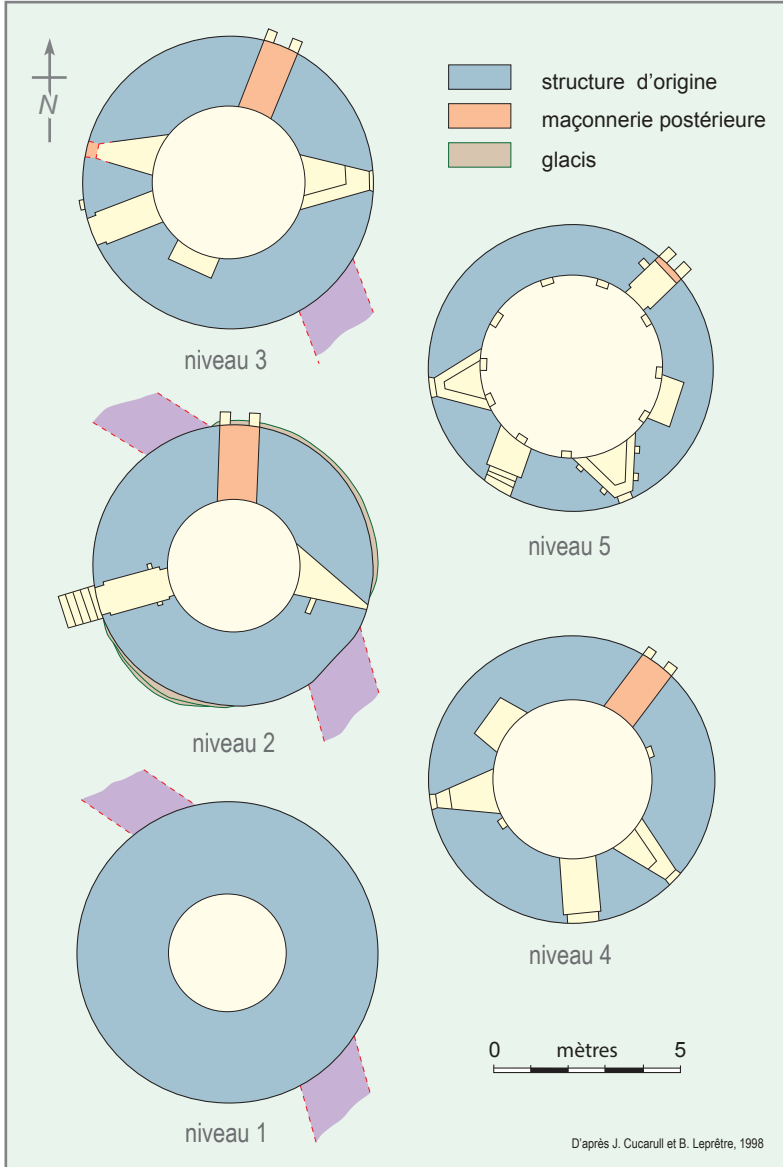


Figure 18 – La Tour aux Anglais, plans des niveaux 1, 2, 3, 4, 5 (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)



Figure 19 – La Tour aux Anglais dans son triste état actuel (cl. G. Meirion-Jones, 24 juin 2015)

l'objet d'une description précise par J. Cucarull en 2000⁸⁶. Ces observations ont montré l'importance des remaniements dont elle a fait l'objet. La tour présente cinq niveaux, qui, sauf le niveau 1, à usage de cave aveugle, sont tous accessibles par une porte donnant vers l'intérieur de l'enceinte (fig. 10, 17, 18, 19). Il est frappant de constater que rien ne témoigne de l'existence d'un escalier interne. Il est presque certain qu'un bâtiment, peut-être en bois, s'appuyait autrefois sur la face de la tour placée vers l'enceinte et permettait la communication avec ses différents niveaux.

Pour la défense de la tour, on constate simplement l'existence de deux archères aux niveaux 2 et 3, qui prenaient en enfilade les courtines disparues. Les niveaux 3, 4 et 5 sont pourvus, quant à eux, de fenêtres à coussièges. Tous les niveaux étaient dotés de latrines bretèches établies vers l'extérieur de l'enceinte au nord. On en observe encore les restes aux niveaux supérieurs. Les désordres structurels nécessitèrent le bouchement des couloirs y conduisant. L'arase de la tour a été perturbée et rehaussée assez tardivement et il est difficile d'assurer avec certitude l'existence d'un chemin de ronde en pierre ou d'un hourd.

La présence de cheminée à chacun des trois niveaux supérieurs, de baies à coussièges et de latrines, permettait un usage résidentiel de la tour. L'aspect assez frustré de ces équipements montre le caractère secondaire de ces pièces.

La période de construction de la tour n'est guère aisée à établir. Si son diamètre et son plan s'accordent avec les usages du XIII^e siècle, la qualité de la taille de pierre, l'aspect des baies à coussièges à l'ébrasement large, couvert d'un arc segmentaire, la placent plutôt dans la première moitié du XIV^e siècle, période pour laquelle on manque d'éléments de comparaison (cf. toutefois la tour du logis porte du fort La Latte). Elle semble constituer une évolution vers le groupe des tours circulaires de plan interne quadrangulaire, élevées dans la seconde moitié du siècle comme les tours sud de Combourg, la tour de la Prison à Blain (1385) ou la tour est de la Hunaudaye.

Le châtelet (ou logis-porche)

Bien que le châtelet soit une structure clé du plan d'ensemble, nous sommes loin de connaître la forme qu'il pouvait avoir au XIII^e siècle. Une inscription sur la façade extérieure de la demi-tour nord porte la date de 1430. Comme nous l'avons déjà montré, Guillaume, le seigneur qui a tenu Montauban depuis 1389 jusqu'à 1432, en conséquence du service militaire et civil aux cours de la reine de France et de deux ducs de Bretagne, ainsi que des mariages fortunés, a acquis une fortune considérable. L'inscription sur le châtelet indique qu'il entreprit les travaux de rénovation du château à la fin de sa vie⁸⁷ (fig. 20).

86. Cf. note 7.

87. « En l'an mil quatre cent trente : le bon caguin/ce lépreux : triste hélas car nul désir n'a de louer la vie/fit commencer ce beau portail », inscription relevée, interprétée et restituée en français contemporain en 1987 par l'abbé Yves-Pascal Castel et citée dans une brochure « guide » à la disposition des visiteurs

Le châtelet-logis de Montauban constitue une des belles réussites architecturales bretonnes du xv^e siècle⁸⁸. Avant la perte des niveaux placés au-dessus du chemin de ronde dont il ne reste que les consoles de mâchicoulis, il présentait une silhouette plus élancée avec cinq niveaux, proche de celle du châtelet de Vitré. Il est formé de deux fortes tours de plan en U, placées de part et d'autre d'un passage d'entrée charretier unique, défendu par un pont-levis à flèches. La base des tours présente une moulure et chacun des niveaux est marqué d'un larmier. Le parement extérieur des tours privilégie un appareil de pierre de taille adapté pour résister à l'artillerie naissante alors que la façade sur cour emploie en majorité des moellons. Cette adaptation à l'artillerie se retrouve également par l'usage de murs plus épais vers l'extérieur.

Le châtelet est desservi côté cour, aux deux angles, par deux tourelles d'escalier. La tourelle sud renferme une vis dont le diamètre est plus important et dut servir d'escalier principal, donnant l'accès aux pièces les plus vastes placées au sud. La vis nord, plus modeste, desservait les pièces secondaires. On observe une saillie du mur côté nord qui s'arrête au niveau du départ de la courtine et la surplombe très largement. Au sud, une chapelle construite, comme on l'a dit, en 1860 est venue se plaquer contre le flanc de la tour en dissimulant l'arrachement de la courtine du xv^e siècle (fig. 21, 23, 25).

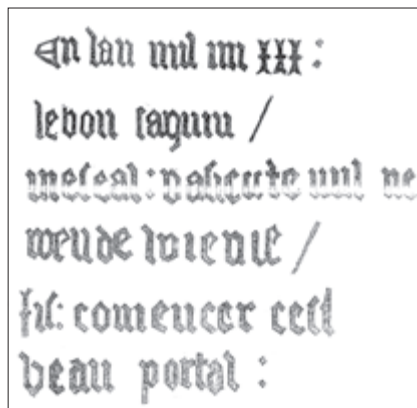


Figure 20 – Relevé de l'inscription du châtelet fourni par l'abbé Castel, 1987

du château, *Château féodal de Montauban*, Montauban, publication privée, s.d., 4 p. et également dans BOUTS, Michel, *Montauban, histoire d'un château fort des Marches de Bretagne*, 1992, s.l., non paginé, où l'inscription est reproduite, comme, pour son allusion à la lèpre (« méséal » dans le texte), dans *Les Bretons et leur santé, 1500-1900*, Catalogue d'exposition au château de Kerjean, Éditions nouvelles du Finistère, 1995, 108 p., ici p. 15 (article de TANGUY, Bernard, « Maladreries en Bretagne ») ou encore dans TANGUY, Bernard et LAGRÉE, Michel (dir.), *Atlas d'histoire de Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2002, 172 p., ici p. 82 (« Les maladreries en Bretagne »). La lecture de l'abbé Castel pose difficulté pour la partie médiane du texte.

88. AMIOT, Christophe, « Quelques aspects des châtelets-logis dans les châteaux forts bretons des xiv^e et xv^e siècles », dans Catherine LAURENT, Bernard MERDRIGNAC et Daniel PICHOT (éd.), *Mondes de l'Ouest et villes du Monde, Regards sur les sociétés médiévales, Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1997, 694 p., p. 205-218.



Figure 21 – Le châtelet vu de l'extérieur (Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, fonds Meirion-Jones, 40 Fi 11054, 27 septembre 1986)



Figure 22 – Le châtelet, ou logis-porche, vu de la cour (cl. G. Meirion-Jones, 24 juin 2015)

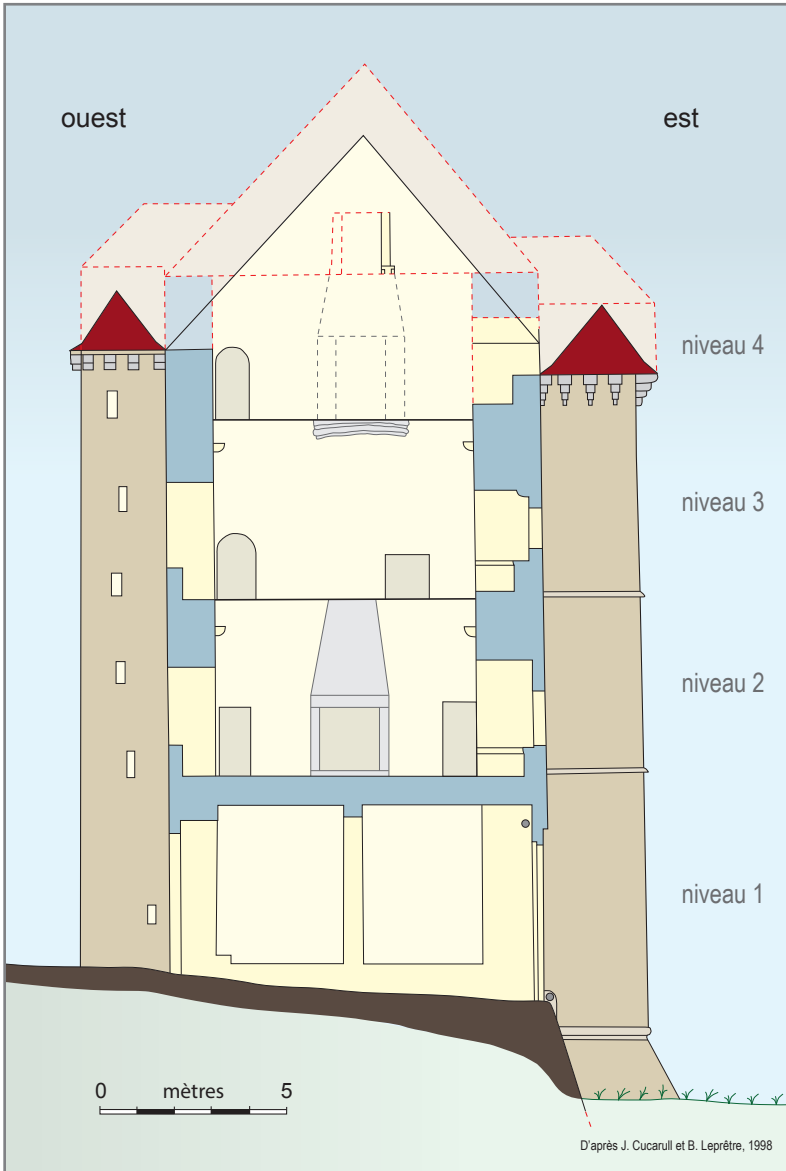


Figure 23 – Le châtelet, coupe verticale (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)

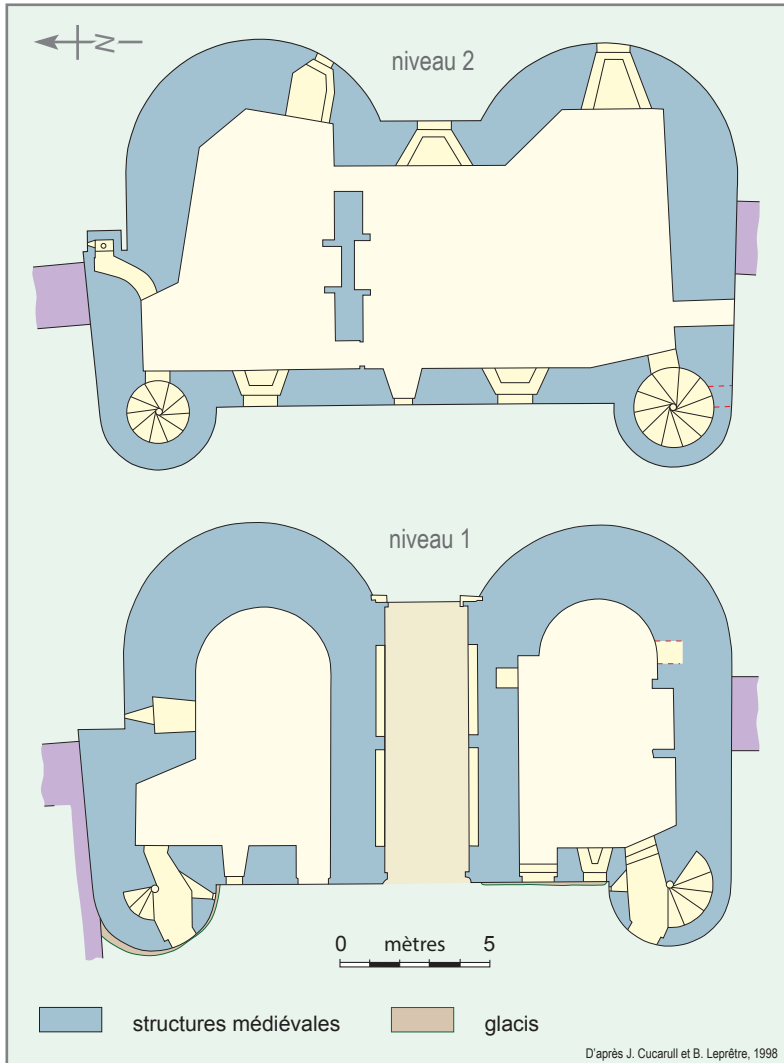


Figure 24 – Le châtelet, niveaux 1 et 2 (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)

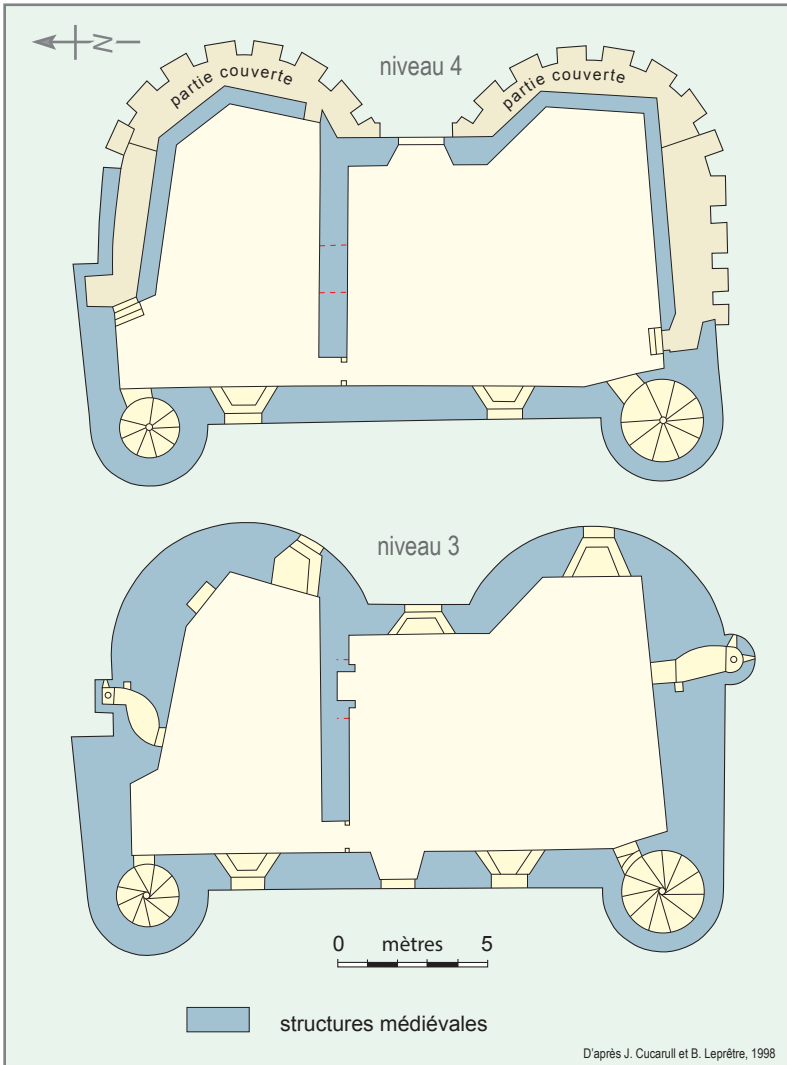


Figure 25 – Le châtelet, niveaux 3 et 4 (dessin D. Shewan d'après les relevés de J. Cucarull et B. Leprêtre, 1998)

Le niveau 1, au rez-de-chaussée, est divisé en deux pièces par le couloir d'entrée, qui prennent lumière vers la cour. Celle du sud-est la seule à être chauffée et conserve l'unique cheminée d'origine du châtelet dont on peut juger de la qualité du traitement. La pièce nord est percée sur son flanc d'une canonnrière, placée au niveau du sol, faite d'une courte fente, percée en son centre d'un orifice circulaire. Cette canonnrière est particulièrement intéressante puisque c'est l'une des rares à être datée (1430). Elle s'apparente à celles observées aux tours d'Amboise à Fougères, mentionnées en 1430, ou à celles du château de Coëtquen (1439-1440), les premières à être établies au niveau du sol. Ces canonnrières à mires assez courtes viennent concurrencer les premiers orifices de tir à longue mire (Fougères, tour Mélusine 1414-1425, Hennebont 1430-1450, Trémazan 1437-1341).

La distribution des étages supérieurs est identique avec, au sud, une grande pièce au plan irrégulier sans doute à usage de salle occupant la tour et l'espace placé au dessus du passage d'entrée et, au nord, une pièce plus petite à usage de chambre. La grande pièce sud garde, aux niveaux 2 et 3, la trace d'un cloisonnement du XVIII^e siècle qui pourrait reprendre une division antérieure. Toutes deux sont éclairées par des baies à coussièges prenant jour dans les tours et dans le mur gouttereau vers la cour.

Les cheminées d'origine des étages, établies dans le mur de refend central, ont malheureusement disparu, démontées ou remplacées par des ouvrages postérieurs. Seuls subsistent au niveau 3 les supports de foyers en pierre de taille moulurés et au niveau 4 des traces de hottes pyramidales. Au niveau 5, dans l'étage de comble arasé, est conservé un piédroit à chanfrein d'une cheminée démontée reposant sur une grosse console en quart de rond. Cette cheminée nous apporte la preuve que l'édifice comportait un niveau de comble habitable, éclairé par des lucarnes de toit, placé au-dessus du niveau du chemin de ronde. Ce dernier était accessible depuis les deux pièces du niveau 4 qui commandaient chacune une tour.

Du chemin de ronde ne subsistent que les consoles des mâchicoulis pyramidaux. Formés de quatre encorbellements finement taillés, ils sont assez proches de ceux de la tour du Maure à Combourg ou de la tour du pont-levis à Blain. Le parapet de Combourg permet de suggérer un modèle pour celui de Montauban qui paraît avoir été interrompu au-dessus du passage d'entrée. La baie actuelle semble un remontage tardif.

Ce niveau pourrait avoir été ruiné à la suite du siège de 1487 ; même si des travaux ont pu avoir lieu au XVI^e siècle⁸⁹, la facture moderne de la charpente suggère toutefois une intervention du XVIII^e siècle contemporaine des modifications intérieures. Un enduit à fausse pierre conserve la date gravée de 1751 donnant un *terminus post*

89. L'analyse dendrochronologique d'une poutre de chêne, démontée pendant une rénovation postérieure et conservée dans un bâtiment annexe, donne à penser que l'arbre dont elle provient fut abattu entre 1549 et 1568.

quem à l'intervention. C'est sans doute au cours de ces travaux que fut modifiée la façade sur cour avec le percement d'une travée centrale de baies couvertes d'un arc clavé à ébrasement et aux piédroits sans mouluration. Les baies du troisième niveau durent perdre leur meneau. On observe que les baies d'origine des second et troisième niveaux sont dotées d'un chanfrein périphérique gardant la trace d'un meneau pour les plus larges et que les restes de baies du quatrième niveau, probables lucarnes, s'ornent de piédroits à colonnettes et d'appuis saillants.

Ce châtelet, bien qu'il soit des plus imposants, ne possède pas ces appartements majeurs que l'on voit, par exemple, à Suscinio ou à Vitré, où le châtelet était destiné à abriter les luxueux appartements privés du seigneur et de sa famille, loin de l'agitation de la cour et de la salle commune. À Montauban, le châtelet semble avoir été destiné à servir de résidence, non au seigneur, mais plutôt à un membre – ou, plus probablement, à plusieurs membres – de son entourage. Par la suite, demeuré seul bâtiment habitable et entretenu, il a servi de résidence au régisseur du domaine ; les seigneurs du lieu depuis la fin du xv^e siècle, les Rohan, devenus prince de Guémené en 1570, possédant un nombre important de résidences plus modernes (ainsi Le Verger et Mortiercrolles en Anjou au xvi^e siècle), avant de faire une résidence continue à la cour, ne durent guère mettre le pied à Montauban.

Conclusion

Nous avons défini, de manière relativement détaillée, les attributs du domaine de Montauban et ces éléments caractéristiques d'un grand site seigneurial : forêt, haute fûtaie, landes, eau, garennes, viviers, vignes, parcs, rabines, métairies, chapelle, pigeonnier, parmi bien d'autres.

On ignore la forme qu'avait le château avant le xiii^e siècle. Aucun indice ne nous permet de savoir si ses structures étaient en bois ou en pierre, ou si elles alliaient les deux. Vers le milieu du xiii^e siècle, c'est une branche cadette de la famille de Montfort, dont certains des membres portaient les mêmes prénoms que ceux utilisés par les descendants de Jean de Rohan-Montauban, qui semble avoir tenu le domaine. La descendance de la branche principale de la famille, et les fluctuations qu'elle connut au cours des deux siècles suivants, deviennent plus claires. C'est pendant cette période, et particulièrement au xiii^e siècle, que le château de Montauban prit la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. On en retire toutefois l'impression qu'il s'agit d'une forteresse de second rang, celle que l'on pouvait attendre d'une branche cadette. C'est peut-être en raison de ses ancêtres Rohan qu'Olivier II fit un beau mariage, épousant Jeanne, fille cadette d'Eudes, comte de Porhoët, ce qui rehaussait le statut des Montauban et leur permettait de ne pas souffrir de leur relative insignifiance en tant que branche cadette des Montfort et d'apparaître comme seigneurs châtelains de plein droit en ce début du xiii^e siècle.

Ce siècle et le début du XIV^e siècle marque l'apogée du château et du domaine, et c'est de cette période que datent les principaux bâtiments conservés : un bloc résidentiel comprenant un bloc de chambres et la salle contiguë (ou les salles, s'il existait une salle haute à cette époque) ; une tour cylindrique, aménagée de manière rudimentaire afin de servir de logement et probablement un porche d'entrée, sur lequel fut reconstruit le châtelet du XV^e siècle. Il est impossible de dater avec précision les autres tours, dont ne subsistent que des fragments, bien qu'il soit probable qu'elles aient été bâties au XIII^e siècle.

Gwyn MEIRION-JONES

professeur émérite, London Metropolitan University

Michael JONES

professeur émérite, University of Nottingham

Jean-Claude MEURET

maître de conférences honoraire, Université de Nantes

Christophe AMIOT

architecte en chef des monuments historiques

Remerciements

Nous avons eu, le 5 septembre 2015, le privilège de présenter le château de Montauban au congrès de Montfort-sur-Meu de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et ce, à l'invitation de son président, Bruno Isbled. La Société a été accueillie par M^{me} Almuth Ontrup, propriétaire. Nous sommes particulièrement reconnaissants à M^{me} Ontrup, ainsi qu'à son regretté mari, le lieutenant-colonel H.H.R. Ontrup, qui nous avaient accueillis plusieurs fois depuis notre première venue sur le site en 1986. Nous la remercions très vivement. Ils avaient aussi accueilli chaleureusement Jérôme Cucarull et Bernard Leprêtre pendant leur travail de relevé de précision. Cet article résulte d'un travail collaboratif et nous sommes très reconnaissants à nos collègues pour leurs contributions. En particulier, nous remercions Don Shewan qui a considérablement contribué à la préparation des illustrations de cette publication, surtout à celles de Jean-Claude Meuret, ainsi que les relevés de Jérôme Cucarull. Les contributions de Gwyn Meirion-Jones et Michael Jones ont été traduites de l'anglais par notre ami Patrick Galliou, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, qui a apporté son talent habituel à cette tâche.